

Etude sur le mouvement

Chapitre I. Le Mouvement

Idées Générales

Idées de base

Le Mouvement travaille pour le développement personnel, en fonction de la transformation sociale. Sa vision doctrinaire est structurelle ; sa méthodologie est structurelle et son action dans le monde est structurelle.

Il se définit comme l'organisation qui interprète les nécessités de l'être humain et qui produit les moyens pour avancer du champ du déterminisme vers celui de la liberté.

Il lutte pour l'humanisation du monde en tant que force internationaliste, antidiscriminatoire, solidaire et non-violente dans sa méthodologie d'action.

Il développe son activité à travers différents canaux d'expression et de spécificité, coïncidant avec la méthodologie et les objectifs de fond, déjà mentionnés.

Mise en question du monde établi

Le Mouvement met l'accent sur l'intentionnalité humaine et sa permanente possibilité de choix. Les conditionnements économiques, sociaux et institutionnels ont un caractère historique : de ce fait, ils sont dépourvus d'une quelconque nature permanente. La pensée structurelle du Mouvement s'oppose aux propositions conjoncturelles et à leur prétention anti idéologique connue aujourd'hui comme "pragmatique". Dans ce pragmatisme, se trouve la racine de la trahison à toute cause et à toute idée. Ainsi, la pensée structurelle est considérée comme l'unique force idéologique aujourd'hui en croissance. Le Mouvement considère la science comme facteur de progrès dans la mesure où elle contribue à dépasser la douleur humaine. Cependant, il avertit du danger d'une technologie appliquée à l'intérieur d'un système politique destructif.

Le Mouvement ouvre le débat idéologique avec les sciences humaines qui prétendent donner des réponses à la vie sociale, alors qu'elles ne résolvent pas les problèmes qui leur sont propres. Le flou conceptuel de ces sciences les rend suspectes de compromission avec le système de violence et d'oppression dominant.

Le Mouvement étend la discussion dans tous les domaines suivants : culture. Art. Philosophie. Religion en exigeant la définition de leurs méthodes et de leurs objectifs concernant la libération de l'être humain.

Organisation

Le Mouvement se définit comme "l'organisation qui interprète les nécessités de l'être humain". Pour cela, il apporte les moyens qui permettent d'avancer du domaine du déterminisme vers celui de la liberté.

En ce sens, le Mouvement est une grande structure en développement qui génère à son tour différentes structures à base humaine visant le même but.

Le Mouvement aspire à orienter et à transformer les structures déjà existantes qui agissent pour contribuer au développement général.

Concernant l'orientation et la direction du Mouvement, le principe de "travail efficace" des membres est le critère selon lequel sa structure est différenciée en niveaux et fonctions.

Philosophie du Mouvement

Le Mouvement fonde sa conception sur la pensée siloistes dont les points principaux sont les suivants :

L'être humain, avant de penser à son origine ou à son destin, se trouve dans une situation vitale déterminée, qu'il n'a pas choisie.

Ainsi, il naît immergé dans un monde naturel et aussi social "rempli" d'agressions physiques et mentales qu'il enregistre comme douleur et souffrance. En conséquence il se mobilise en essayant de dépasser la douleur et la souffrance.

A la différence d'autres espèces, l'espèce humaine est capable d'amplifier ses possibilités corporelles grâce à la production et l'utilisation d'instruments, de "prothèses" (étymologiquement : pro-devant et thésis-poser).

C'est en luttant contre les facteurs douloureux qu'il produit des objets et des signes qui s'intègrent à la société et se transmettent historiquement.

La production organise la société et la société à son tour organise la production en continuelle réalimentation. Bien sûr l'être humain n'est pas comme l'insecte qui transmet son expérience génétiquement mais son état naturel et animal est modifié par le monde social.

C'est dans ce monde que naît chaque être humain : un monde social et historique, non naturel, où le corps cependant fait partie de la nature. C'est un monde de production (d'objets, de signes) spécifiquement humain. Dans ce monde humain tout ce qui est produit est chargé de significations, d'intentions et de "pourquoi". En définitive, cette intention est de surpasser la douleur et la souffrance.

L'histoire de l'humanité, de son économie, de sa politique, de sa science et de son art c'est l'histoire de la lutte contre la douleur et la souffrance. C'est cette lutte qui est le moteur du progrès.

L'amplification de son horizon temporel, caractéristique de l'être humain, permet à celui-ci de différer des réponses, de choisir entre des situations et de planifier son futur. Cette liberté qui lui permet de se nier lui-même, de nier des aspects du corps, de le nier complètement (comme dans le suicide), ou de nier les autres.

Cette liberté est aussi celle qui permet à quelques-uns de s'appropriier illégitimement le tout social. C'est-à-dire qu'ils nient la liberté et l'intentionnalité des autres, les réduisent à des prothèses, à des instruments de leur propres intentions. Là, se trouve l'essence de la discrimination dont la méthodologie est la violence physique, économique, raciale et religieuse.

La violence peut s'instaurer et se perpétuer grâce au maniement de l'appareil de régulation et de contrôle social, c'est-à-dire l'état.

Forcément, ceux qui ont réduit l'humanité des autres ont produit de cette manière encore plus de douleur et de souffrance, reproduisant dans l'intérieur de la société l'ancienne lutte contre la nature. Mais la lutte dans le contexte social se produit entre ceux qui veulent "naturaliser" les autres, la société et l'histoire et les opprimés qui ont besoin de s'humaniser en humanisant le monde. C'est pourquoi s'humaniser, c'est sortir du conditionnement, de la chosification pour affirmer l'intentionnalité humaine et la primauté du futur sur la situation actuelle. La période qui a le plus d'importance sur l'action humaine est, sans aucun doute, le FUTUR car il modifie le présent et rend possible toute révolution et tout changement.

Par conséquent, se rendre compte de la pression de ces conditionnements objectifs opprimants ne suffit pas à mettre en marche le changement : pour que celui-ci se produise, il est nécessaire d'avertir qu'il est possible et qu'il dépend de l'action humaine.

Cette lutte ne se déroule pas entre des forces mécaniques. Ce n'est pas un réflexe naturel. C'est une lutte entre des intentions humaines. Et cela précisément nous permet de parler d'opresseurs et d'opprimés, de justes et d'injustes, de héros et de lâches. Et ceci est la seule chose qui permet de reconnaître la subjectivité personnelle, la seule chose qui permet d'agir avec sens, solidarité sociale et engagement pour la libération des discriminés qu'ils soient majoritaires ou minoritaires.

L'organisation sociale demande un type supérieur de coordination à l'abri de la concentration étatique primitive qui sera toujours au service de ceux qui s'approprient l'appareil de régulation de la violence économique et ses dérivés. Puisque la société est productrice de biens, la propriété des moyens de production doit être sociale.

A ce niveau une définition de l'être humain s'impose. Dire : " l'homme c'est l'animal social" ne suffira pas car d'autres animaux le sont aussi. Le définir comme un fabriquant d'objets, possédant un langage, etc. sera aussi incomplet. Dans la doctrine siloistes. "l'homme est l'être historique, dont la forme d'action sociale transforme sa propre nature".

Si nous admettons la définition antérieure, nous devons accepter que l'homme puisse aussi transformer sa constitution physique. Et c'est ce qui est en train de se passer. Cela a commencé avec des prothèses externes, et aujourd'hui il les introduit dans son propre corps. Il est en train de changer ses organes, il intervient dans sa chimie cérébrale, il pratique la fécondation in-vitro, il a même commencé à manipuler ses gènes.

Une éthique de liberté, un engagement "voulu" de lutte contre les conditions qui produisent douleur et souffrance aussi bien en moi que chez les autres, découle premièrement de la reconnaissance du fait que tout être humain se trouve dans une situation donnée et que sa situation se produit dans le monde naturel (dont la preuve la plus directe est son propre corps) au même titre que dans le monde social et découle deuxièmement de la reconnaissance que les conditions d'oppressions ont été établies par quelques-uns en s'appropriant le tout social.

Car l'oppression sur n'importe quel être humain est aussi mon oppression. Sa souffrance est la mienne et ma lutte est contre la souffrance et ce qui la provoque.

Mais l'opresseur ne se satisfait pas d'enchaîner le corps, il a besoin d'aller plus loin, de s'approprier toute liberté, tout sens, et donc toute subjectivité.

Pour cela, le système doit "chosifier" les idées, le "penser" et le "sentir". Les idées "dangereuses" ou "suspectes" doivent être isolées, enfermées et détruites comme s'il s'agissait de germes contaminants. Dans ce domaine, l'être humain doit aussi lutter pour sa subjectivité : il a le droit de s'interroger sur le sens de sa vie, d'agir et de proclamer publiquement ses idées, sa religiosité ou son irreligiosité. Tout prétexte qui entrave ou retarde l'exercice, la recherche, le prêche, et le développement de la subjectivité indique sans équivoque le signe de l'oppression que détiennent les ennemis de l'humanité.

Finalement, la mort impose sa "nature" à l'intentionnalité. C'est la rébellion face à ce fait qui donne l'unité définitive à l'être humain. Il n'y a aucune nécessité logique, mais simplement la nécessité de fait qui oblige à accepter le triomphe de l'absurde, du naturel sur l'intentionnalité et la liberté.

Le Mouvement : générateur d'idées et d'actions

Il a été dit auparavant : "Le Mouvement se définit comme l'organisation qui interprète les nécessités de l'être humain. Pour cela, il apporte les moyens qui permettent d'avancer du domaine du déterminisme vers celui de la liberté. En ce sens, le Mouvement est une grande structure en développement qui génère à son tour différentes structures à base humaine visant le même but".

En effet, le Mouvement a stimulé la création de structures spécifiques dans le milieu social, culturel et politique par une originale prolifération de formes d'action et de points de vue que rien ne semble arrêter dans le futur immédiat.

Le premier organisme créé par le Mouvement fut la Communauté (pour le développement de l'être humain), en 1978. Du secrétariat des affaires sociales de cette association sont issus le Parti Humaniste (1984) et le Parti Vert (1986).

En tout cas, il sera approprié d'exposer soigneusement les faits marquants du Mouvement afin de mieux comprendre les relations entre les idées et l'action, entre le Mouvement et les organismes, entre la doctrine et l'application pratique.

Histoire du Mouvement - 1966-1990

Le premier groupe d'étude du Mouvement s'organise autour de Silo¹ à Mendoza (Argentine) en mars 1966.

Le groupe prétend donner une réponse intellectuelle globale à la crise tant sociale qu'individuelle que traverse le monde.

La crise sociale et individuelle des années soixante exige des réponses non perceptibles nécessitant des propositions nouvelles libres de tout préjugé intellectuel comme première condition.

Trois secteurs de recherche se mettent en place :

- 1- L'existence personnelle et quotidienne.
- 2- L'activité sociale.
- 3- La méthodologie de recherche.

Le groupe fait sienne la déclaration de Kant dans le prologue de "La Critique de la raison pure" : "Notre époque est celle de la critique, à laquelle tout doit être soumis, la religion pour sa sainteté et la législation pour sa majesté, essaieront en vain d'y échapper, car elles seront avec raison mises en doute du fait de ne pouvoir mener sur elles un examen, minutieux rationnellement mené".

De plus cette critique concernera aussi le raisonnement académique et ses arguments communément admis.

La méthode est examinée en perspective historique dans un premier écrit sont développés "la maïeutique"² et la logique nyaya³ ; la déduction et l'induction ; la méthode cartésienne et la méthode dialectique. En définitive, le groupe choisit la méthode phénoménologique d'Husserl, et par conséquent il critique la prétendue méthode statistique chère à certains courants sociologiques et psychologiques en vogue.

Par ailleurs, le phénomène social est étudié, au début, sous deux aspects politique et religieux. Tous deux sont étudiés en perspective historique L'étude de l'histoire des idées politiques et religieuses permettra d'extraire des réponses données aux questions de chaque époque. Cette étude ouvre des interrogations importantes sur le comportement psychique individuel et social. Des séances d'études et de pratiques sont organisées dans ces domaines.⁴ Plus tard, ces travaux entreront dans leur étape de systématisation. Vers 1969, le groupe initial s'est étendu en Argentine et au Chili. Les conditions sont réunies pour donner des conférences publiques dans lesquelles sont formulées des propositions adaptées aux circonstances.

Ainsi le 4 mai 1969, le premier exposé est donné en détournant la censure du régime militaire Argentin. Dès lors, de telles tentatives se solderont par le tumulte et la prison.

Peu après, un autre régime militaire s'instaurera au Chili. Les persécutions systématiques dans ces deux pays provoqueront le départ de nombreux membres vers divers points d'Amérique et d'Europe Pour le Mouvement commence une longue période d'adaptation, d'avancées et de reculs

A cause des persécutions et de la dispersion qui en résulte des groupes spontanés indépendants du groupe initial se forment dans toutes les directions. Le Mouvement en formation encourage la création de ces structures spontanées qui produisent une abondante littérature, orientant la lutte politique contre les régimes militaires de l'époque.⁵

En 1972 est édité le Regard Intérieur et l'on tente de donner plusieurs conférences en Argentine et au Chili.

En 1973, en Argentine (et seulement là), aura lieu la première expérience politique de type institutionnel. La constitution du Front Uni de la Jeunesse qui présentera comme candidats, dans certains points du pays, des leaders populaires proscrits.

Pendant ce temps, en Espagne, le travail du Mouvement s'organise et il commence à se développer dans le reste de l'Europe. La même chose arrive aux Philippines qui servent de base d'expansion vers

¹ Silo, pseudonyme de Mario Rodriguez Cobos.

² C'est l'art de faire accoucher les esprits des pensées qu'ils contiennent sans le savoir (Socrate) : méthode suscitant la réflexion intellectuelle.

³ Système orthodoxe de philosophie fondée sur le théisme.

⁴ Création en 1967 des premiers centres de travail ayant pour but l'approfondissement de ces études.

⁵ Le manuel "Le Pouvoir Jeune" et "L'Exhorté du Pouvoir Jeune" sont deux écrite contestataires de cette époque (1971)

d'autres pays d'Asie.

En Amérique du Sud, le Mouvement essaie de se légaliser en utilisant différentes associations et sigles lui permettant de continuer son travail avec un maximum de sécurité. Malgré cela, sous des régimes constitutionnels, plusieurs membres sont emprisonnés et assassinés.

Aux Canaries, un appareil de coordination au niveau international s'est installé en 1974. Au même endroit, un centre de travail s'est ouvert l'année suivante.

En 1975, à Corfou, s'est installé un centre international accueillant des membres de différentes latitudes. Là-bas, les études de psychologie se systématisent en donnant à la recherche un caractère théorique et expérimental. Dans le domaine de la psychologie individuelle et sociale on aboutit à d'importantes conclusions qui influenceront sur la proposition et l'action postérieure du Mouvement.⁶

En 1978, aux Canaries, lors d'une nouvelle rencontre internationale les bases de la phase d'encadrement du Mouvement sont posées. Commence une période de plus grande stabilité et l'on coordonne l'action générale dans une association sociale et culturelle connue sous le nom de "La Communauté" (pour le développement humain).⁷

En 1980, le Mouvement fonctionne inégalement dans 42 pays. Il possède un bagage important d'expériences et de connaissances théoriques. D'autre part, la virulence de confrontation avec le système s'atténue et l'ouverture des locaux, les conférences publiques, la prolifération des matériaux de diffusion, avancent dans tous les points.

En 1981, lors d'un cycle de conférences en Europe et en Asie, la Communauté atteint une diffusion importante. Des milliers d'exemplaires du "Regard Intérieur", du "Paysage Intérieur" circulent alors dans de nombreuses langues et dialectes.⁸

En 1983, le Mouvement s'organise en conseils, fixant les paramètres de travail, promotions et direction en accord avec des normes. En 1984, le secrétariat des affaires sociales de la Communauté décide de fonder le Parti Humaniste. Postérieurement, face à la croissante détérioration écologique à l'échelle planétaire surgissent des propositions et des mouvements informels lancés en réaction à cette situation (surtout en Europe). Le secrétariat des affaires sociales de la Communauté étudie le problème. En conséquence, un groupe d'étude et de militants établit des contacts et discute avec ces courants sociaux et politiques. Il en découle alors de sérieuses différences quant à la conception générale, la mise en place et l'organisation.

Finalement, il est décidé la création du Parti Vert rénové et cohérent.

De nombreux membres du Mouvement mettent sur pied et légalisent l'action politique de ces organismes attirant ainsi de nouvelles personnes sans antécédant idéologique ou de participation militante. Toutefois la philosophie générale, la conception de l'être humain et du fait social, c'est-à-dire : la racine siloistes de ces partis se trouve clairement exposée dans leurs matériels doctrinaires respectifs.⁹

En 1988, la Communauté se restructure en modifiant la mise en place de ses activités culturelles et en donnant priorité à quatre champs d'investigation l'être humain, les affaires sociales, les questions méthodologiques et les questions concernant le signe, le langage et la communication.¹⁰

En 1989 ont lieu le premier congrès de l'Internationale Humaniste et la première assemblée de l'Internationale Verte.¹¹

En 1990 le Parti Humaniste du Chili obtient son premier siège législatif.¹²

Normes du Mouvement

Chapitre I : Les Membres

Article 1 Sera considérée délégué de groupe toute personne qui manifestera explicitement son désir de se joindre aux activités du Mouvement, après avoir étudié les présentes Normes. L'admission au Mouvement s'effectue par la promotion au niveau de délégué de groupe, il sera alors rempli une fiche précisant l'état civil et la qualité du membre.

Article 2 Pourra prendre la qualité de délégué d'équipe le délégué de groupe qui promouvra au minimum

⁶ Les travaux de psychologie individuelle s'articulent dans la publication du livre "Autolibération" de L. Amman. 1980. Les travaux de psychologie sociale dans la publication "morphologie (symbolique, allégorie et signes) de J. Caballero. 1981.

⁷ Voir : "Quelques documents de la Communauté".

⁸ Le 10 avril 1982, à la Foire Internationale du Livre à Buenos Aires. Silo donne une conférence sur son livre "Le Paysage Intérieur" dans laquelle il commente quelques points de ce livre publié l'année antérieure. Le 1er mars 1983, il écrit un petit opuscule avec certaines précisions doctrinaires intitulé "Approche de l'humain. Le 6 juin 1986, il donne une conférence à Buenos Aires sur la religiosité dans le monde actuel. A cette occasion, les présentateurs font une synthèse de la doctrine à partir de tous les documents publiés jusqu'à ce jour.

⁹ Voir : Thèses du Parti Humaniste et aussi : Idées fondamentales du Parti Vert.

¹⁰ Comme un nouvel apport dans cette étape. La Communauté publie "Antécédents historiques de T humanisme" du Dr S. Puledda.

¹¹ Silo publie "Humaniser la Terre" et "Expériences Guidées".

¹² Silo publie "Contributions à la Pensée" qui contient les essais : Psychologie de l'Image et Discussions Historiologiques.

10 nouveaux membres. Le délégué d'équipe configurera son conseil avec les délégués de groupe de première et/ou de seconde instance.

Article 3 Pourra prendre la qualité de délégué général le délégué d'équipe qui configurera son Conseil avec 10 délégués d'équipe au minimum.

Article 4 Pourra prendre la qualité de coordinateur le délégué général qui configurera son Conseil avec 10 délégués généraux au minimum.

Article 5 Pourra prendre la qualité de coordinateur général le coordinateur qui configurera son Conseil avec 10 coordinateurs au minimum.

Article 6 Pourra prendre la qualité de coordinateur délégué le coordinateur général élu par les coordinateurs généraux qui configurent le Conseil de coordinateurs généraux.

Article 7 Pourront prendre les qualités mentionnées ci-dessus les secteurs administratifs et Appuis qui seront promus par leur orientateur respectif.

Article 8 Pourront prendre toutes les qualités précitées les membres féminins qui auront atteint avec 70% des conditions numériques et de configuration établie dans les articles précédents.

Article 9 Tous les membres pourront participer aux activités d'un des Organismes que le Mouvement a générés.

Chapitre II : Les Promotions

Article 10 Toute promotion s'effectuera au cours d'une assemblée en présence des membres qui à ce moment-là, configurent le Conseil.

C'est la responsabilité de l'orientateur direct de consigner dans les fiches des membres du Mouvement les renseignements civils et qualités des membres du nouveau Conseil.

Le postulant fournira une copie du document à l'orientateur du Conseil auquel il appartient. Alors seulement, l'orientateur pourra officialiser la promotion et la configuration du nouveau Conseil.

Article 11 Une fois le conseil configuré, des membres administratif et appui devront être promus et inclus dans ce même conseil.

Un Conseil de seconde instance qui réunit toutes les conditions ne pourra être configuré si le nombre global des deux instances n'atteint pas, pour chacune d'elles, les conditions prévues dans les articles 2. 3. 4 et 8.

Chapitre III : Licences, Qualités, Missions

Article 12 Les délégués de groupe, d'équipe et généraux pourront solliciter une licence et réintégrer automatiquement leur niveau après un délai de 6 mois à partir de la date où la licence aura été approuvée.

On donnera une licence aux autres membres en cas d'incapacité provisoire ou en cas de force majeure prouvée, quand bien même les concernés ne pourraient la solliciter.

Article 13 Tout membre pourra s'autoexclure de son niveau en le sollicitant auprès du membre qui oriente sa ligne et s'incorporer au niveau duquel il provenait antérieurement. L'autoexclusion et l'incorporation s'effectuant automatiquement.

Article 14 Les délégués de groupe, d'équipe et généraux pourront s'autoexclure du Mouvement, et se réincorporer par la suite comme délégués de groupe, sans que l'on tienne compte de leurs antécédents. La réincorporation se fera après 1 an pour le délégué d'équipe et après 2 ans pour le délégué général, à partir de la date d'autoexclusion.

Les membres qui auront atteint le niveau de coordinateur ne pourront se réincorporer que 10 ans après la date d'autoexclusions.

Ceux qui auront atteint le niveau de coordinateur général et qui s'autoexcluront ne pourront plus réintégrer le Mouvement.

Article 15 L'autoexclusion d'un membre sera explicite lorsque celui-ci la fera connaître à celui qui oriente sa ligne. Elle sera tacite lorsque le membre en question n'assistera pas à l'assemblée saisonnière. Un délégué de groupe sera considéré autoexclu s'il n'assiste pas à 2 réunions hebdomadaires consécutives ou à 3 réunions hebdomadaires de façon discontinue pendant 1 trimestre. Elle sera considérée tacite pour non-participation à la collecte, même si le membre se trouve en licence.

Article 16 On ne pourra exclure ou expulser aucun membre, quel que soit son niveau. On ne pourra pas non plus l'obliger à perdre sa qualité acquise, sauf dans les cas mentionnés dans la première partie de l'article 17 et dans l'article 18.

Article 17 Tout membre qui subira une détérioration des conditions qui le placèrent à ce niveau perdra immédiatement sa qualité. Dans tous les cas, la qualité des membres administratif et, appui dépendra de la proportion structurelle établie. Ne perdra pas sa qualité le membre qui subit une détérioration structurelle de son Conseil lorsque des membres de sa ligne, une fois promus, se détachent du Conseil qu'il oriente.

Article 18 Perdra sa qualité l'orientateur qui subira une objection de la moitié plus 1 des membres de son Conseil, y compris les membres administratifs et appui. L'objection sera suivie d'un vote secret triple, qui répondra à une motion présentée par un tiers des membres en incluant les membres administratif et appui.

La perte de qualité par objection produira la rupture de la ligne de l'objecté par rapport aux membres de son Conseil, le laissant en situation de pair avec eux : cependant, ceux qui le désirent auront la possibilité de

passer dans la seconde instance.

Ce même mécanisme d'objection pourra être appliqué par les membres d'un Conseil à rencontre de leurs secteurs Administratif et Appui. Au cas où l'objection est approuvée, ils perdront leur qualité et pourront se réincorporer au Conseil dont ils provenaient.

Lorsque par objection se produit une acéphalie et qu'il n'existe pas d'autres conditions de remplacement, on appliquera les articles du chapitre V.

Article 19 A l'exception des membres délégués de groupe, tous les autres pourront recevoir des missions de l'orientateur de leur ligne, reprenant en fin de mission l'orientation de leur ligne structurelle. Dans les cas où la mission est de type structurel, l'orientateur pourra confirmer le membre en tant qu'orientateur de la ligne formée. Les missions internationales ne seront pas octroyées aux délégués d'équipe.

Article 20 Une mission pourra être interrompue, révoquée ou relancée par celui qui l'a accordée lorsque des raisons d'organisation ou d'efficacité l'imposent.

Article 21 Une mission pourra être interrompue par celui qui l'accomplit, celui-ci entrant automatiquement en licence.

Article 22 Les missions pourront être financées soit par des fonds personnels, soit par ceux d'un ou plusieurs Conseils, soit avec des fonds généraux, soit avec des fonds mixtes.

Article 23 Les missions ne pourront pas excéder 1 an. Passé ce délai, elles pourront se poursuivre, mais elles seraient considérées comme de nouvelles missions.

Chapitre IV : Passages et dispersions

Article 24 Un membre qui déménagerait de sa résidence habituelle vers un autre pays pourra demander au membre direct qui oriente sa ligne le passage dans une autre ligne du même niveau. Si pour des raisons de distance on ne pouvait effectuer la consultation entre pairs, le membre qui oriente sa ligne lui remettra un rapport sur sa situation pour qu'il se présente au Conseil de sa nouvelle résidence. En ce qui concerne le recensement et afin de déterminer sa qualité, on tiendra compte du nombre et du niveau des membres qu'il orientait et qui ont été reconnus au moment du passage, par le nouveau membre auquel ils ont été rattachés. L'intéressé pourra maintenir sa qualité d'origine pendant 1 an. A partir de ce moment on recensera la nouvelle structure formée dans le nouveau lieu de résidence.

Chapitre V : Acéphalies

Article 25 Si un Conseil devient acéphale, il sera rattaché à la ligne de l'orientateur de l'instance supérieure. Celui-ci convoque alors les membres de ce Conseil afin de choisir parmi eux un nouvel orientateur, ou bien il se charge personnellement de l'orientation.

Article 26 S'il se produit une acéphalie dans le Conseil de plus haut niveau du Mouvement, le membre le plus ancien dudit Conseil convoquera ses pairs sous les 24 heures, afin d'élire un orientateur provisoire. Celui-ci gardera sa fonction pendant 1 an, pouvant être confirmé ou non à la fin de ce délai. S'il surgit un membre de plus haut niveau structurel, alors celui-ci remplacera l' élu provisoire. En cas d'acéphalie pour incapacité provisoire ou en cas de force majeure prouvée, l'orientateur concerné reprendra sa fonction lorsque l'empêchement disparaîtra.

Article 27 Les coordinateurs généraux constitueront un Conseil acéphale jusqu'à l'accomplissement des conditions structurelles. Parmi ses membres sera élu un coordinateur délégué qui gardera sa fonction durant 1 an, à moins qu'il soit confirmé pour une autre période lors de nouvelles élections.

Article 28 Le système d'auto postulation et de vote secret triple est l'unique système appliqué dans le Mouvement. Il s'effectuera toujours entre pairs, indépendamment de l'instance à laquelle ils appartiennent, selon l'ordre suivant :

Se postulent eux-mêmes tous ceux qui désirent le faire ;

Les participants, y compris ceux qui se postulent, votent à bulletin secret en inscrivant un seul nom par bulletin ;

On procédera au dépouillement du premier tour, puis on fera une pause ;

Au second tour pourront postuler uniquement ceux du premier tour qui ne se désistent pas. On procédera de la même façon qu'au premier tour, à moins qu'il ne reste plus qu'un seul postulant, auquel cas il est élu automatiquement.

Au troisième tour on procédera comme précédemment. Sera élu le membre qui aura obtenu le plus grand nombre de voies au dernier tour.

En cas d'égalité, on répétera la procédure complète. Il pourra y avoir des désistements ainsi que de nouvelles auto postulations.

En cas de nouveaux ex-aequo, on répétera la procédure complète jusqu'à ce que soit élu un membre.

Chapitre VI : Mode de travail

Article 29 L'orientateur d'un conseil, lors de sa promotion à un autre niveau, structurera avec ses membres un nouveau niveau de conseil, rendant indépendants les membres de deuxième instance en les plaçant en parité avec ceux de première, quand bien même les lignes d'orientation directes demeureraient

intactes.

Article 30 Les Conseils de délégués de groupe se réuniront chaque semaine.

Article 31 Le Conseil de plus haut niveau effectuera une réunion ordinaire annuelle. Au cours de celle-ci il évaluera ce qui a été réalisé et établira un calendrier annuel des activités du Mouvement.

Article 32 Après la réunion annuelle du Conseil de plus haute instance, tous les autres Conseils jusqu'à la base des lignes respectives recevront l'information et le calendrier général, procédant pour évaluer et organiser leurs propres calendriers, en accord avec leurs champs d'action.

Article 33 Dans chaque Conseil bien configuré. 2 postes pourront être occupés par des membres administratif ou appui. Ensuite il y aura un poste de plus chaque fois qu'il y aura 5 nouveaux membres structurels.

Article 34 Le secteur administratif s'occupera de fournir les informations pour les missions, de toutes les questions juridiques, économiques et bibliographiques. Il tiendra à jour la documentation se référant aux archives, aux actes et à l'histoire.

Article 35 Le secteur Appui s'occupera des centres de travail, en accord avec le règlement de ceux-ci. Sa fonction sera également de préparer et d'animer des rencontres d'éclaircissement, des séminaires et des conférences selon le calendrier établi. D'autre part, il s'occupera des difficultés personnelles des membres, si celles-ci sont en relation avec des situations structurelles.

Article 36 Tout orientateur prendra un contact saisonnier avec les membres de son Conseil, dans le but d'évaluer le développement des activités et de produire les ajustements nécessaires au calendrier. Tout orientateur pourra demander l'information structurelle de sa ligne au moment qu'il juge opportun, et il produira tout de suite les réajustements nécessaires, ceci en accord avec les présentes Normes. Il aura aussi sous sa responsabilité la coordination des membres de son Conseil et des niveaux de sa ligne. Pour cela, il produira les parcours opportuns dans sa ligne jusqu'à la base structurelle.

Article 37 Les assemblées saisonnières auront lieu 4 fois par an le jour du changement de saison. Ce seront des réunions de camaraderies.

Chapitre VII : Economie

Article 38 Les collectes se produiront le 21 juin et le 21 décembre. L'apport sera en accord avec les critères établis par le Conseil de plus haut niveau, ne pouvant dépasser en aucun cas le quart du salaire moyen du pays. Tous les membres participeront à égalité.

Article 39 La somme récoltée se répartira de la façon suivante : 25 % resteront dans le Conseil de délégués de groupe. 25 % dans le Conseil de délégués d'équipe. 25 % dans le Conseil de délégués généraux, et les 25 % restants dans les niveaux supérieurs.

Chapitre VIII : Annulations et situations non prévues

Article 40 Tout acte prévu dans ces Normes qui s'effectuerait en dehors des conditions spécifiées, pourrait être annulé à la demande de n'importe quel Conseil ou membre affecté. Si l'annulation se produisait, elle serait effectuée par le membre orientateur de la ligne dans laquelle l'acte se serait produit Si on demandait l'annulation et que le membre qui oriente la ligne ne l'accomplissait pas ou n'y répondait pas, on pourra la porter à l'attention des membres de l'instance supérieure de la ligne jusqu'à ce que l'acte soit annulé ou qu'il y ait une réponse négative à l'annulation.

Article 41 Les situations non prévues qui demanderaient une solution pourront être présentées au membre qui oriente directement la ligne dans laquelle elles se produisent. Celui-ci les présentera à son Conseil afin qu'il les résolve.

Chapitre IX Dispositions générales

Article 42 Les présentes Normes pourront être modifiées ou adaptées à de nouvelles circonstances par le Conseil de plus haut niveau. Les modifications effectuées entreront en vigueur une semaine après avoir été portées à la connaissance de tous les membres.

Article 43 Les présentes Normes sont portées à la connaissance de tous les membres à partir du 3 juillet 1989.

Théorie de L'Organisation : Eléments de base (20 Mai 1987)

Dans ce travail on étudie la mécanique organisationnelle de la base du Mouvement.

Pour commencer, nous insérons le dernier paragraphe de l'introduction aux Normes.

1. Organisation

Le Mouvement se définit comme une organisation qui interprète les nécessités de l'être humain. Il apporte les moyens pour avancer du domaine du déterminisme vers celui de la liberté. Le Mouvement doit être compris comme une grande structure en développement génératrice de structures spécifiques à base humaine, et qui visent le même but.

Le Mouvement aspire à orienter et à transformer les structures déjà existantes qui agissent pour contribuer au développement général.

Dans son organisation et sa direction, la structure est différenciée en niveaux et fonction, selon le principe de "travail efficace" de ses membres.

Dans le paragraphe cité il y a au minimum cinq concepts qui doivent être discutés.

1.1 Le Mouvement apporte les moyens pour avancer du domaine du déterminisme vers celui de la liberté.

Ces moyens sont nombreux, ils vont de la structuration d'une doctrine et d'une méthodologie d'action jusqu'à l'organisation du travail pour réaliser les objectifs proposés.

1.2 Le Mouvement est une structure en développement.

En tant qu'organisation, le Mouvement est une structure ouverte dans ses mécanismes d'admission et de promotion. Il permet la création de nouveaux organismes sans limitation du nombre de membres, d'activités et d'expansion géographique.

1.3 Le Mouvement est générateur de structures spécifiques à base humaine.

Il n'a pas pour base l'organisation d'entités économiques, religieuses ou politiques, sinon l'inverse il a pour base les membres qui participent et génèrent les organismes adéquats à son développement.

1.4 Le Mouvement tend à l'orientation et à la transformation des structures existantes qui agissent pour contribuer au développement général.

Il est certain que le Mouvement ne considère pas comme transformables des structures dont les objectifs sont éloignés ou opposés au développement humain.

Non seulement le Mouvement crée de nouveaux organismes, mais il contribue à l'orientation de ceux dont les objectifs sont acceptables mais qui n'atteignent pas la direction ni le potentiel adéquat pour accomplir leurs propositions.

1.5 Dans son organisation et sa direction, la structure du Mouvement est différenciée en niveaux et fonctions, selon le principe de "travail efficace" de ses membres.

Dans le Mouvement un membre accède à l'orientation de structures qu'il génère. De cette manière, il ne dirige pas ce qu'il n'a pas créé par son propre travail. Si ce travail n'est pas efficace, il n'aura rien à orienter, même s'il a beaucoup de mérite dans son effort et dévouement.

Il est bien entendu que l'ancienneté, l'amitié, les liens de parenté, l'argent, l'influence politique ou de n'importe quelle autre chose, ne placent personne à la direction d'aucun niveau dans le Mouvement.

2. Mouvement et Organismes

Le Mouvement est permanent, les organismes sont transitoires.

La création, la modification, le détachement, la suppression d'un organisme est fixé par les grandes lignes stratégiques du Mouvement. Le même critère vaut pour les organismes non créés mais orientés par le Mouvement.

Dans le cas où il y a détachement d'un organisme par décision du Mouvement, on doit le comprendre comme le retrait des membres du Mouvement, laissant l'organisme livré à sa propre dynamique.

L'emplacement des membres dans les divers niveaux de direction d'un organisme est tactique. Ce circuit n'est pas réversible, c'est-à-dire que l'emplacement dans un organisme n'influence pas son emplacement dans le Mouvement.

La façon d'agir d'un organisme est elle aussi tactique, elle est relative aux lieux d'action. Il sera suffisant que dans les actions il ne rentre pas en opposition avec les grandes lignes stratégiques, ainsi sa liberté opérationnelle est complète.

3. Groupe et Structure

Ce que nous comprenons par "groupe" c'est le rassemblement de personnes autour d'un membre du Mouvement ou plus spontanément, le rassemblement autour des matériels du Mouvement.

Dans le premier cas, le membre fonctionne comme un leader, les contacts sont personnels, il n'y a pas de niveaux ni de fonctions différenciées.

Les possibilités de croissance d'un groupe sont limitées, elles parviennent jusqu'où le contact personnel le permet.

En général, le groupe fluctue selon les vicissitudes qui touchent son leader. D'autre part, la permanence d'un groupe s'avère difficile dans le temps, malgré l'apparence de permanence due au renouvellement continu de ses membres.

Toute structure part d'un groupe, mais tous les groupes ne se convertissent pas en structure.

Un groupe devient une structure quand deux conditions sont remplies :

A - Différenciation de fonctions

B - Différenciation d'instances ou intermédiation

3.1 La différenciation des fonctions commence lorsque le leader se convertit en orientateur, c'est à dire quand il donne les grandes lignes du Mouvement et que le rassemblement ne se produit plus pour ses

qualités personnelles, mais pour les thèmes et l'action d'ensemble.

En plus de la conversion progressive du leader en orientateur, un membre prend la fonction administrative du groupe, c'est-à-dire qu'il fait en sorte que le contact entre tous les membres soit rapide et permanent, qu'il produit les matériels nécessaires, qu'il met à jour l'information et qu'il se connecte avec l'entourage immédiat en tant que porte-parole du groupe. Le membre administratif remplit donc les tâches de contact, matériels et information.

Un troisième membre assume la fonction appui, quand il complète les deux membres précédents pour le meilleur développement des activités. D'autre part, il appuie tous les membres qui ont des difficultés évidentes pour s'intégrer à l'ensemble ou dans l'action.

L'appui remplit des tâches d'intégration et de complémentarité. Si les trois fonctions mentionnées ont un caractère permanent on est en condition de différencier des instances.

3.2 La différenciation des instances

Elle se produit quand différents membres du groupe commencent à former à leur tour un groupe en fonction de l'expérience initiale.

En revoyant ce qui a été dit : il y a un orientateur, un administratif et un appui (fonctions différenciées).

Il y a aussi des membres qui commencent à implémenter le travail en formant leur groupe (instances différenciées).

Les conseils ont un noyau minimum de trois membres (orientateur, administratif et appui) et d'autres personnes qui commencent à former des groupes et d'autres encore qui ont une caractéristique de sympathisants ou d'adhérents mais qui n'ont aucune fonction et ne développent pas d'instance.

Le nombre minimum de membres du Mouvement nécessaire pour la formation d'un conseil est fixé par les Normes ; de même que les proportions entre orientateurs, administratifs et appuis, par rapport au nombre des membres.

Dans la structure initiale, il y a différentes instances, mais pas de niveaux différents car l'orientateur se promeut à un autre niveau quand le nombre total des membres parvient au nombre minimum requis, toutes instances confondues. En attendant que cela arrive, tous les membres sont pairs (dans le cas présent délégués de groupe).

Une erreur fréquente dans ce processus, consiste à considérer comme délégués de groupe les adhérents ou sympathisants qui participent aux réunions ou aux actions, mais qui ne forment pas d'instances ou qui ne sont pas en train de travailler dans cette direction. De cette manière erronée, un délégué de groupe peut se promouvoir comme délégué d'équipe avec beaucoup de rapidité, simplement en atteignant le nombre des membres fixé par les normes.

Du point de vue de la théorie et de la pratique de l'organisation, un délégué d'équipe l'est parce qu'il a formé une structure et non pas seulement un groupe.

Ainsi, au délégué de groupe correspond un groupe, et au délégué d'équipe correspond déjà une structure.

Les normes sont larges dans leurs caractéristiques, mais l'expérience enseigne que si on ne remplit pas les conditions minimales que nous avons mentionnées, le travail se freine ou recule jusqu'au point initial.

Il n'y a pas de changement réel de niveau (même s'il y a promotion formelle en accord avec les normes) si on n'a pas procédé à la formation d'instances.

4. Niveaux et Structures

Niveaux et structures sont possibles grâce au fonctionnement correct des instances. On comprendra mieux ceci en considérant quelques malformations.

Nous appelons "colonne" la malformation qui se produit quand l'orientateur fait reposer le plus grand nombre des membres sur une seconde instance, de sorte qu'elle a une ligne beaucoup plus grande que celle de ses pairs.

La colonne mentionnée est un cas extrême, mais il arrive fréquemment que trois ou quatre membres de la seconde instance assument le poids total de la structure.

4.1 La tâche de l'orientateur est de faciliter la création de secondes et même de troisièmes instances en travaillant en éventail, c'est-à-dire en faisant en sorte que la plus grande partie de la structure développe un poids structurel réparti. Si cela ne se produit pas, la promotion de l'orientateur s'en ressent, car pour que le processus soit correct, on doit prêter attention au nombre et à la configuration.

Si une structure continue à se développer, mais ne corrige pas les malformations de colonnes, l'orientateur doit commencer une nouvelle structure parallèle à l'antérieure, qui puisse lui permettre de compenser les difficultés.

Recourir à la création d'éventails artificiels pour faire disparaître les colonnes, c'est-à-dire distribuer des membres là où il en manque s'oppose à la lettre et à l'esprit des normes et surtout porte atteinte au processus de toute cette structure. L'expérience montre que ceux qui n'ont pas construit de structure par eux-mêmes perdent tous ceux qu'on leur a attribués. D'autre part, ceux qui ont perdu leur structure par déplacement de celle-ci restent découragés dans leur entreprise.

En fonction de tout ce qui vient d'être dit, un orientateur qui se considère en tant que tel, doit corriger les

insuffisances en commençant un autre processus parallèle et en s'abstenant de toute manipulation compensatoire.

4.2 On doit prêter attention aux conditions d'origine d'une structure car dans ces conditions il y a une forte détermination à travers le temps. Ainsi, les premiers intégrants d'un groupe tendent à travailler avec des personnes similaires à celles qu'ils ont rencontrés en tant que pairs.

En comprenant le problème des conditions d'origine, un orientateur qui perçoit des déficiences dans sa structure doit les corriger en ouvrant une structure parallèle dont la compositive soit différente de l'antérieure. En voyant les choses ainsi, il y a au moins deux cas dans lesquels il est recommandable d'initier un processus parallèle :

A - Le cas des colonnes

B - Le cas où les conditions d'origine sont défavorables et qu'elles continuent dans le temps.

5. Le milieu dans lequel se forment et se développent les structures

Il peut exister un groupe qui se converti en structure et qui continue à se développer qualitativement et quantitativement avec des membres non enracinés, c'est-à-dire avec une compositive dispersée dans l'espace.

Cela peut être un bon départ si l'on prétend à une grande dispersion et si les membres d'origine ont la capacité de se multiplier dans des points distincts par rapport à leurs membres pairs.

Si l'intention par contre est celle d'avoir de l'influence dans un milieu précis, le groupe devra s'initier avec enracinement.

5.1 Un groupe non enraciné a des difficultés de mobilisation car les membres le composant travaillent dans des milieux différents, il a en outre des problèmes de contact et de vitesse dans la circulation de l'information interne, et enfin, sa capacité de réponse est lente puisque toute prise de décision nécessite des réunions et rencontres contre lesquelles joue le déplacement à partir de grandes distances.

Si l'on imagine 10 personnes éloignés en moyenne à une heure du lieu de réunion, cela signifiera 10 heures/homme investies rien que dans le déplacement pour arriver à la réunion.

5.2 Un groupe enraciné a une plus grande capacité de mobilisation car il a comme référence un point déterminé et aussi bien le déplacement de ses membres que l'action sur le milieu immédiat sont courts en espace et en temps.

Les groupes enracinés ont comme référence leur milieu de travail, étudiant ou les quartiers d'habitation. Dans ces milieux spécifiques, ils surgissent et se convertissent en structure, ils maintiennent une présence croissante et finalement mobilisent des sympathisants, des adhérents et des personnes qui sans faire partie du Mouvement collaborent avec le Mouvement en développement.

5.3 Un groupe enraciné doit s'adapter de façon croissante au milieu dans lequel il est inséré. Si cette adaptation empêche sa croissance et la mobilisation de son milieu, elle se caractérise comme décroissante. Le thème de l'adaptation (d'un type croissant ou décroissant), est d'une grande importance et sera défini par les résultats qui seront obtenus.

Des locaux ouverts au public, des publications périodiques, sont deux références propres aux quartiers d'habitation plus qu'au milieu du travail ou étudiant. Ces locaux et publications permettent une participation plus large, et bien sûr, une présence non référenciée à des personnes mais à des institutions, ce qui facilite une bonne partie du travail.

A ce niveau, si nous parlons d'une structure minimale enracinée, de type habitat, nous comprendrons qu'il s'agit d'un groupe qui s'est développé jusqu'à atteindre des niveaux et des instances différentes, qui possède des noyaux de fonctions différenciées, qui a aussi des adhérents et des collaborateurs et qui développe son activité dans un milieu précis en s'appuyant, normalement, sur un local et une quelconque publication périodique.

6. Synchronisation des activités

Toutes les structures fonctionnent avec un calendrier, dans lequel sont fixées, à l'avance, es activités à des dates précises.

Il y a des calendriers de différents niveaux, depuis le plus général, de type semestriel (valable pour tout le Mouvement), jusqu'au calendrier du groupe, de type trimestriel dans lesquels on fixe les objectifs à atteindre durant : cette période, mettant en évidence les actions pour obtenir les résultats souhaités. Donc, dans tout calendrier, il y a un objectif fixé, des étapes, le changement d'action et des actions précises à certaines dates.

Il existe aussi des calendriers de campagne, on comprend cela comme des opérations qui débouchent sur un résultat plus vaste.

Pour qu'un calendrier soit un outil et non un frein, il doit tenir compte d'une marge dans les délais. Cette marge ne doit pas excéder 10 % du temps total établi.

Pour qu'un calendrier soit complet, il doit comprendre des observations et des commentaires éclaircissant sur le mode d'application de chaque action fixée.

Tout calendrier particulier, élaboré par une structure, est discuté au préalable par l'ensemble, sur la base d'une idée de consensus.

Une fois que l'accord est atteint, et que la mise en place est fixée, le calendrier reste la référence d'action de l'ensemble, on n'admettra de modification que par :

- A - nouvel accord de tous les membres
- B - raison majeure impossible à éviter
- C - marge dans les délais, dans les limites établies.

La recherche de consensus dans l'élaboration d'un calendrier est d'une importance fondamentale, car sinon les membres tendent à agir simplement par discipline, mais nous savons que le rendement de la discipline est toujours inférieur au rendement par consensus.

7. Circulation de l'information

Il y a au moins neuf types d'information :

- A - celle qui va de l'orientateur à son conseil et inversement ;
- B - celle qui circule entre pairs d'un même conseil ou groupe ;
- C - celle qui va de l'administratif à ses pairs et inversement ;
- D - celle qui va de l'administratif aux administratifs de son propre conseil, du haut vers la base et de la base vers le haut (réseau) ;
- E - celle qui va de l'administratif à l'entourage immédiat et inversement ;
- F - celle qui va d'orientateur à orientateur suivant la ligne structurelle en sens descendant et ascendant ;
- G - celle, exceptionnelle, qui va des administratifs d'un conseil aux administratifs d'un autre, toujours après accord entre les orientateurs ;
- H - celle qui circule dans les rencontres, les séminaires, les retraites et centres de travail ;
- I - celle qui concerne la doctrine ou la bibliographie générale ;

7.1 Selon sa forme, il y a deux types d'information : l'information orale, qui requière toujours une confirmation par "aller-retour", et l'information par document, pour laquelle on tient compte des dates et lieux d'origines, du producteur et des destinataires, et de l'objectif ou de l'intérêt.

L'information documentaire n'est pas limitée aux moyens écrits, mais s'étend aux moyens électroniques dans ses formes diverses. Il est de la responsabilité de l'administratif de classer, conserver et trier l'information par document qui lui parvient et dans certains cas de faire l'analyse et la synthèse des données.

7.2 Les archives d'un conseil constituent sa mémoire. Cette mémoire permet de comprendre le processus de cette structure en même temps qu'elle est une source d'information pour les nouveaux membres.

Nous avons dit que l'administratif classait, conservait, traitait l'information. De cette façon, si l'on dispose d'une information indexée, tant l'orientateur que n'importe quel pair de l'administratif peut savoir si le matériel dont il a besoin est disponible.

7.3 La fiche personnalisée rend possible le contact et elle est utile pour l'élaboration de recensements et d'études. Pour cela, l'administratif doit conserver en archive les données des membres en signalant les données suivantes :

- Nom
- Âge
- Sexe
- Domicile + code postal
- Téléphone
- Profession
- Lieu de naissance
- Date d'entrée
- Contacts intéressants pour le Mouvement

7.4 Les actes ne sont pas suffisants comme information. L'acte de configuration d'un conseil, l'acte saisonnier et les actes de réunions formelles, permettent seulement de comprendre les circonstances générales qui existaient au moment de leur rédaction. Les actes sont donc un matériel de plus des archives administratives.

L'Orientateur, les fonctions et les outils

Un orientateur qui ne peut pas compter sur un appui adéquat a des problèmes de cohésion dans sa structure.

Un orientateur qui ne peut pas compter sur un administratif adéquat, travaille "en aveugle", par manque d'information et de contact.

8.1 Calendriers, organigrammes et plans sont des outils qui ordonnent le travail de l'orientateur. En effet, il ne suffit pas que les fonctions de la structure remplissent bien leur mission. Il est nécessaire que l'orientateur bouge avec des calendriers, sinon son travail sera désordonné et individualiste. Mais de la même manière que le calendrier fixe les actions dans le temps, et c'est pourquoi on peut le considérer

comme un “chronogramme”, les faits se réalisent dans l’espace : les membres habitent à un certain endroit, les locaux se situent dans des lieux précis. C’est pourquoi le “spaciogramme”, le plan, permet d’un coup d’œil de placer le scénario de l’action. Par ailleurs, l’organigramme permet à l’orientateur de suivre ses lignes, de comprendre la compositive de sa structure et de détecter les malformations et les déséquilibres.

Calendrier, plan et organigramme sont trois instruments avec lesquels l’orientateur ordonne son travail.

Résumé

1. Organisation

Le Mouvement est générateur d’organismes spécifiques et tend à l’orientation des organismes existants qui visent le développement humain, mais qui n’ont pas un potentiel suffisant, ou une méthodologie d’action adéquate.

Le Mouvement promeut son orientation et direction en accord avec le concept de “travail efficace” de ses membres.

2. Mouvement et organismes

Le Mouvement est permanent, les organismes sont transitoires.

3. Groupe et structure

Le groupe se base sur le rassemblement autour d’un leader et occasionnellement autour de matériels doctrinaires. La structure différencie des fonctions (orientateurs, administratifs, appuis) et différencie des instances (membres qui commencent à former des nouveaux groupes).

4. Niveaux et structures

Ils sont possibles grâce à la création correcte d’instances et à la formation en “éventail” et non pas en “colonne”. On doit prêter attention aux conditions d’origine d’une structure et corriger les difficultés avec le montage de structures différenciées et parallèles.

5. Milieu dans lequel se forment et se développent les structures

Groupes et structures déracinés et enracinés. Le thème de l’adaptation croissante est de première importance.

6. Synchronisation des activités

Le calendrier comme synchronisateur qui fixe à l’avance les activités à réaliser.

7. Circulation de l’information

Distinguer voies et formes. L’archivage, la fiche personnalisée et les actes.

8. L’orientateur et ses instruments

Calendriers, organigrammes et plans.

Chapitre II : Les Organismes

Au moment de rédiger cet écrit, il y a seulement trois organismes créés par le Mouvement ; un de type social et culturel et les deux autres de type politique.

Quelques documents de “La Communauté” (8 Janvier 1981)

Explications générales

Nom. La Communauté (pour le développement de l’être humain).

Définition. La Communauté est un ensemble de personnes orienté vers l’étude, le perfectionnement et l’enseignement d’un système utile à l’équilibre et au développement de l’être humain. Ce système est une doctrine, un sentiment et un mode de vie.

Doctrine. La Communauté explique que l’équilibre et le développement individuel et social peuvent être atteints si les personnes acquièrent un sens de la vie cohérent. Autrement, toute existence sans direction ou dont le sens est faussé engendre de la souffrance personnelle et collective. La Communauté est l’instrument qui aide à éclaircir ce sens ou à convertir un sens faussé en une véritable orientation de vie.

Sentiment. Les membres de la Communauté s’accordent en un même sentiment de solidarité. Ils remarquent que leurs expériences sont valables lorsqu’eux-mêmes et les personnes auxquelles ils apportent leur enseignement obtiennent des changements positifs. Ils se sentent responsables de la désorientation de ceux qui les entourent et par conséquent se considèrent comme étant des “guides” capables d’orienter leur entourage immédiat.

Mode de vie. La Communauté propose des normes de vie basées sur des actions véritables et valables.

Le principe le plus important qu’elle préconise est le suivant : “traite les autres comme tu veux qu’ils te traitent”. Il existe d’autres principes d’action valable qui servent à orienter la conduite des membres de la Communauté.

Action. L’action doit se développer là où existent les possibilités concrètes de modifier les situations.

Ainsi, si mes possibilités réelles parviennent jusqu’à mon voisin, il est disproportionné d’éviter ses responsabilités en déviant mon action dans des directions inaccessibles, tombant dans le typique vice de la stratégie, par contre si mes possibilités parviennent à tout le monde, alors effectivement, tout le monde est mon prochain. C’est l’union des forces dans les directions indiquées préalablement qui peuvent amplifier le

champ de décision des personnes. Ceci justifie la création d'organisations humaines qui s'expriment comme force morale et montrent leur présence sociale de sorte que les forces de la violence doivent en tenir compte chaque fois plus.

La Communauté ne se définit pas comme un groupe politique mais elle est l'expression organisée d'une force morale qui, sans présenter de programme, a le droit de dénoncer et de s'opposer à toute forme d'oppression et de violence.

La Communauté n'exhorte pas à l'abandon des organisations dans lesquelles on participe. Elle nous invite tout au contraire à fortifier notre foi et notre espoir en nous-mêmes et dans les autres ; et à développer notre capacité de transformation dans les organisations où nous nous trouvons inclus afin d'impulser positivement ce que nous croyons de bonne foi.

La terre se déshumanise et la vie se déshumanise. Les gens perdent foi en eux-mêmes et dans la vie. C'est pour cela qu'humaniser la terre c'est humaniser les valeurs de la vie. Que peut-il y avoir de plus important que de surpasser la douleur et la souffrance chez les autres et en soi-même ?

Humaniser la Terre, c'est aussi humaniser ceux qui ont de l'influence et un pouvoir de décision sur les autres pour qu'ils écoutent la voix de ceux qui ont besoin de dépasser la souffrance et la douleur.

Et notre principe moral, opposé à l'insensibilité, l'égoïsme et le cynisme, doit agir dans le monde immédiat de chacun car si cela ne se produit pas, et que la foi en soi-même, dans la possibilité de changement dans les autres et dans un futur ouvert ne se renouvelle pas, nous resterons paralysés et alors effectivement la déshumanisation de la terre triomphera.

Ce qui est bon, c'est tout ce qui améliore la vie.

Ce qui est mauvais, c'est tout ce qui s'y oppose.

Ce qui est bon, c'est de donner aux peuples foi en eux-mêmes.

Ce qui est mauvais, c'est le fanatisme qui s'oppose à la vie.

Ce qui est bon, c'est ce qui unit un peuple.

Ce qui est mauvais, c'est ce qui le désunit.

Ce qui est bon, c'est ce qui affirme : "Il y a encore un futur".

Ce qui est mauvais, c'est de dire : "Il n'y a pas de futur n'y de sens dans la vie".

Participation. La participation est ouverte à toutes les personnes du monde sans distinction. Toute personne, pratiquant ou non une religion déterminée, peut être membre de la Communauté ainsi que celles qui adhèrent ou militent dans des courants politiques.

Toute personne peut, sans aucun engagement, participer aux réunions de la Communauté, et peut se retirer et se réincorporer autant de fois qu'elle le désire. Cependant, lorsque les objectifs de vie d'une personne coïncident avec ceux que propose la Communauté, cette personne a la possibilité de participer activement à l'organisation, l'expansion et la direction de celle-ci.

Statut. La Communauté respecte les normes en vigueur dans chaque pays, en même temps qu'elle sollicite une reconnaissance légale de ses activités, comme institution culturelle et sociale consacrée au progrès humain.

Attitude. La Communauté est une organisation publique et ouverte fondée sur des critères d'amitié, d'aide et d'expérience. Les membres diffusent leur message suivant les moyens dont ils disposent, et ils expliquent clairement leurs sources d'inspiration, leurs buts et leurs procédés.

Diffusion de La Communauté. La Communauté organise des conférences publiques dans ses locaux ou dans d'autres lieux appropriés à cet effet. Elle encourage aussi la diffusion de ses idées au travers des moyens de communication sociale et de toutes les voies aptes au contact personnel ou collectif.

Place de La Communauté dans le milieu social. La Communauté pousse ses membres à une participation enthousiaste dans les milieux où ils exercent leurs occupations, mettant toujours l'accent sur la grande importance qu'elle porte à la communication et à l'échange entre des personnes de différentes activités.

Thèmes de La Communauté

Pourquoi considère-t-on impossible d'atteindre le bonheur ?

Parfois par préjugé. Par exemple, dès l'enfance on nous explique que vivre revient pour ainsi dire à souffrir, que tout ce que l'on obtient est à base de souffrance ; que la souffrance donne la sagesse etc...

Il y a des personnes qui affirment qu'au premier pas que l'on fait on rencontre des inconvénients... Mais, bien sûr, nous ne confondons pas les inconvénients, qui peuvent être réduit à leur petitesse réelle (et qui parfois donnent à la vie une saveur intéressante) avec la souffrance en tant que sensation associée à la contradiction profonde.

Nous ne confondons pas non plus la douleur physique avec la souffrance mentale comme nous avons pu le voir lors d'une autre occasion.

Cela dit, il y a beaucoup de personnes qui désirent conserver la souffrance. Cela est apparemment impossible à moins d'être envisagé d'un point de vue pathologique. Néanmoins, combien de personnes se trouvant face à la possibilité d'un changement positif dans leur vie rejettent celle-ci parce qu'elles sentent qu'en souffrant elles reçoivent de leur milieu un certain type de bénéfices. Mais il s'agit là d'un piège du

mental. Finalement il y a ceux qui aspirent réellement au bonheur, mais qui ne feraient pas le moindre effort pour l'obtenir bien qu'il leur apparaisse comme étant un idéal désirable mais impossible à réaliser.

Il ne s'agit pas de mal interpréter tout ceci et de supposer-que le bonheur s'obtient en une seule fois et d'une façon définitive. Nous savons qu'il est possible de vaincre progressivement la souffrance, nous savons qu'il est possible de parvenir à un état de satisfaction croissante avec soi-même, et nous savons que cela dépend de la manière dont nous saurons éclaircir le sens réel de la vie. Ne parlons pas de choses impossibles en ce domaine. Ne disons pas non plus que cela peut être valable pour une minorité qui aurait résolu ses problèmes matériels parce que l'expérience ne le prouve pas. Par contre ce que l'expérience prouve, c'est que des milliers de personnes marchent dans cette direction que nous proposons parce qu'elles constatent que ces propositions leur sont bénéfiques, dans la vie quotidienne.

Les fausses solutions

Si quelqu'un dit : "Moi, avec plus d'argent je serais heureux !" Cette personne devrait consulter ceux qui ont plus d'argent pour s'apercevoir qu'ils n'ont pas obtenu le bonheur.

On pourrait passer en revue une longue liste d'activités et au bout du compte nous trouverions toujours la souffrance. Bien sûr, beaucoup de personnes confondent un bref instant de bonheur avec un état de bonheur croissant au fur et à mesure que le temps passe.

Par exemple, un poète pourrait dire : "Il me suffit de regarder une fleur pour être heureux". Bien sûr il sera heureux... pour un court instant. C'est valable pour n'importe quelle activité plaisante. Le plaisir de l'instant meurt dans l'instant. Par contre, l'état de bonheur, aussi petit soit-il, s'il se perpétue dans le temps, va en grandissant. Cela est possible si cet état est orienté par un sens de la vie et non par un acte qui meurt immédiatement.

Nous ne disons pas que le plaisir est nuisible, mais qu'il est court. Nous disons qu'il est bien en son temps mais qu'il ne peut donner un fondement à la vie. Chacun doit savoir si sa vie devient plus remplie ou plus vide avec le temps qui passe. Alors il comprendra si son bonheur grandit ou diminue. Mais comment savoir cela ?

Il faut apprendre à comparer les moments d'une manière juste. Si mes bons moments actuels le sont moins que ceux d'une autre période quelque chose marche mal. S'ils sont meilleurs, je suis bien orienté.

Il faut aussi savoir comparer les aspects négatifs. Si mes mauvais moments actuels sont pires que les mauvais moments d'une autre période, alors quelque chose ne va pas. Si ces mauvais moments de toute façon ne m'affectent pas comme à d'autres périodes, c'est signe que je progresse, que je grandis intérieurement.

Au fur et à mesure qu'un nouveau sens oriente la vie de chacun, la comparaison avec des moments antérieurs positifs et négatifs laisse un bilan favorable.

Quoi que je fasse, si à la comparaison, le bilan n'est pas favorable, il est clair que je vis de fausses solutions qui me mèneront tôt ou tard au non-sens.

Points de doctrine

Nous pouvons synthétiser la doctrine de la Communauté en ses points les plus importants :

- 1- L'être humain cherche à atteindre son bonheur.
- 2- La douleur et la souffrance s'opposent au bonheur.
- 3- La douleur est physique et son recul dépend des progrès de la société et de la science. La souffrance est mentale et son recul dépend de la réconciliation avec soi-même.
- 4- On souffre parce qu'on vit des situations contradictoires, parce qu'on se souvient de ces situations et parce qu'on les imagine. Ce sont les trois voies de la souffrance.
- 5- Seul un véritable sens de la vie procure de l'unité et permet de parvenir à la réconciliation, c'est-à-dire il brise la contradiction dans les trois voies.

En résumé : quand le véritable sens surgit, l'être humain se réconcilie avec lui-même en faisant reculer la souffrance et en dégageant le chemin du bonheur.

La Communauté en tant qu'aide

Une personne peut comprendre la doctrine de la Communauté et de plus, être entièrement d'accord avec elle. Cependant, ce n'est pas pour cela qu'elle aura dans sa vie l'expérience d'un changement positif. Il est clair que si elle ne fait pas quelque chose, tout restera au stade d'une bonne intention. Cette personne voudrait examiner en elle-même les thèmes que la Communauté propose et, en outre désirerait réaliser, seule, les expériences, afin de modifier sa conduite et les habitudes mentales qui la mènent à la souffrance. Cependant elle trouverait peut-être, peu de temps après, qu'elle a oublié tout ce qu'elle s'est proposé, ou qu'il est très difficile de maintenir une activité soutenue dans la direction de son propre progrès.

L'impossibilité de faire quelque chose dans ce sens, seul, et pour son propre compte, est la conséquence du poids des habitudes acquises au cours de la vie, qui obligent l'individu à faire des choses opposées à celles qui sont proposées ici.

La conclusion qu'on peut tirer de tout ceci est défavorable et peut s'exprimer ainsi : on ne peut soutenir un changement profond, opposé aux habitudes antérieures, si l'on ne reçoit pas l'aide d'autres personnes

qui agissent dans la même direction. On pourra discuter ce point autant qu'on voudra mais l'expérience apprend que si les habitudes sont fortes et que, de plus, on vit dans un milieu qui se trouve dans la même situation, l'individu ne peut se modifier et ne peut donc pas surmonter seul la souffrance.

Ce qui précède explique la nécessité du travail organisé et ensemble, et justifie la création de la Communauté comme l'instrument de meilleure aide qui puisse être offert en ces matières.

Les réunions communautaires sont effectuées régulièrement avec, pour objet, l'approfondissement dans la connaissance et le changement positif, en aidant à soutenir l'impulsion nécessaire afin que chaque personne puisse progresser dans sa vie quotidienne.

Les travaux de la communauté ne sont pas une thérapie

Il y a des personnes qui considèrent les expériences et les travaux qui sont réalisés dans la Communauté, d'un point de vue thérapeutique. Ce point de vue, hormis le fait d'être incorrect, stérilise toute possibilité de participation et d'activité d'ensemble de la part de ces personnes. Il en est ainsi parce qu'elles se placent dans une situation passive, presque d'invalidité, en supposant qu'elles assistent à une sorte de "traitement" pour leurs maladies. Si ces personnes réfléchissent correctement, elles comprendront que leur équilibre et leur développement ne peuvent s'obtenir par une thérapie mais que c'est là une question plus profonde concernant rien de moins que le sens de la vie, des étapes claires, et un engagement dans des activités qui transcendent l'individuel.

Personne ne résout ses problèmes, même les plus petits, en y pensant de manière continue, et obnubilé par eux. C'est l'activité bien orientée qui permet de surmonter les problèmes. Ceci, à son tour n'est pas facile à réaliser sur la base de simples propositions individuelles. Il doit y avoir un travail organisé qui serve de référence aux activités particulières et cela se rapproche davantage d'un guide de vie que d'une thérapie.

Bonheur et souffrance

Parvenir à une satisfaction croissante avec soi-même est pour nous un objectif. Cela est possible dans la mesure où les facteurs qui s'opposent à ce bonheur croissant seront progressivement compris. Le bonheur est un état dans lequel il n'y a pas de souffrance. Une personne peut-elle surmonter progressivement la souffrance ? elle le peut certainement bien que chaque jour nous voyions le contraire c'est-à-dire : à mesure que les années avancent, la souffrance de beaucoup de gens augmente.

Mais comment fait-on pour obtenir un bonheur croissant ? il existe un moyen qui consiste à comprendre la manière dont est créée la souffrance et à commencer à œuvrer d'une façon différente de celle qui la provoque. Nous, nous voyons la souffrance et la manière d'agir pour l'éviter. Cependant, il faut auparavant comprendre le mot "souffrance". Bien des gens pensent qu'ils ne souffrent pas, mais qu'ils ont des problèmes : l'argent, le sexe, leur famille, d'autres personnes, etc... Ils croient simplement vivre avec des tensions, des angoisses, de l'insécurité, des peurs, des ressentiments et toutes sortes de frustrations. C'est cet ensemble de problèmes que nous appelons souffrance".

Il sera intéressant de faire la distinction entre douleur et souffrance. La douleur est physique et les progrès de la science et de la société ont beaucoup à faire à son sujet. Par contre, la souffrance est mentale. Parfois la douleur apporte une souffrance mentale, parfois la souffrance mentale produit la douleur physique et la maladie. Cette distinction entre bonheur et souffrance est une des premières choses que l'on commence à comprendre dans le travail de Communauté. On apprend ensuite à chercher les véritables racines de la souffrance et on découvre la nécessité de changer la façon d'agir qui fait souffrir.

Les trois voies de la souffrance

L'être humain possède deux facultés très importantes : la mémoire et l'imagination. Sans elles il est impossible de réaliser des activités dans la vie quotidienne. Quand l'une d'elles s'affaiblit ou subit une altération, les activités quotidiennes deviennent difficiles.

La mémoire et l'imagination sont fondamentales pour la vie et c'est pour cette raison que, lorsqu'au lieu de nous aider à nous frayer un chemin, elles nous enferment dans la souffrance, nous devons prendre des mesures pour changer la situation.

La mémoire peut apporter continuellement des souvenirs négatifs et alors cesser de nous apporter l'aide dont nous avons besoin. La même chose peut se produire avec l'imagination si continuellement elle fait apparaître en nous des craintes, des angoisses, des peurs quant à l'avenir.

Nous pouvons considérer la sensation (ce que nous percevons à un moment donné) comme une autre faculté primordiale pour la vie. Grâce à elle, nous voyons, nous entendons, nous touchons et enfin nous nous rendons compte de ce qui passe autour de nous. Il y a des choses que nous sentons et qui nous plaisent, et il y en a d'autres qui nous sont désagréables. Il est clair que si nous avons faim, que si nous recevons un coup ou que si nous éprouvons un excès de froid ou de chaleur, nous enregistrons de la douleur à travers la sensation. Toutefois, à la différence de la douleur qui est physique, nous pouvons éprouver de la souffrance, qui elle, est mentale. Cette souffrance, nous la sentons quand ce que nous voyons du monde qui nous entoure ne nous plaît pas ou ne nous paraît pas être comme il devrait.

En réalité, la mémoire, l'imagination et la sensation sont les trois voies nécessaires à la vie. Cependant,

elles peuvent devenir des ennemies de la vie si elles opèrent en produisant de la souffrance. La mémoire nous fait souffrir en nous rappelant les échecs et les frustrations ; en nous rappelant les opportunités manquées, les objets ou personnes aimés disparus.

L'imagination nous fait souffrir par les pensées négatives sur l'avenir, qui nous apportent des craintes : crainte de perdre ce que nous avons, crainte de la solitude, de la maladie, de la vieillesse et de la mort. L'imagination fait souffrir quand nous pensons à l'impossibilité d'obtenir dans le futur ce que nous désirons pour nous-mêmes ou pour d'autres personnes.

La sensation nous fait souffrir quand nous voyons que notre situation ne correspond pas à ce qu'elle devrait être, quand nous ne sommes pas reconnus par notre milieu familial ou social, quand on nous porte préjudice dans notre travail quand nous rencontrons des empêchements dans ce que nous sommes en train de réaliser.

Alors au lieu de parler de ces trois facultés si importantes, nous devons parler de trois voies de la souffrance, car ces facultés sont en train de mal fonctionner. En outre, nous devons reconnaître que ces trois voies s'entrecroisent et dès lors que quelque chose ne va plus dans l'une, les autres se trouvent aussi compromises. Il semblerait qu'elles ont entre elles beaucoup de points de contact.

Les expériences de la Communauté portent précisément sur les trois voies de la souffrance, les dégageant pour que la vie se déroule sans entrave.

Il faut reconnaître que si nous sommes désorientés ou que notre vie est dépourvue d'un but, d'un sens, nous nous perdons dans les trois voies et nous ne savons pas quoi dégager de notre chemin, parce que nous ne comprenons pas non plus vers quoi nous allons. Assurément, la découverte d'un sens dans la vie est ce qui nous aide le plus à convertir les trois voies de la souffrance en trois voies positives pour l'existence.

La souffrance par le souvenir

Le souvenir apporte des sensations parfois agréables et parfois il apporte de la souffrance. Chacun souffre à cause de ce qu'il a perdu, de ce qu'il a fait et qui n'a pas réussi. Alors il préfère ne pas revenir sur tout cela. Mais bien qu'il ne le veuille pas, beaucoup de choses du présent lui apportent le souvenir de scènes désagréables du passé. Alors, il essaie d'éviter ces choses et cela le limite dans beaucoup d'activités. Parfois, on ne comprend pas que de nombreux états d'angoisse, d'anxiété, de peur, etc. sont en rapport avec des souvenirs de situations négatives ou de choses désagréables. Si le souvenir est travaillé de façon appropriée, beaucoup de problèmes vitaux peuvent être résolus. Il ne s'agit pas de se souvenir continuellement de choses négatives car cela engendre le pessimisme dans la vie. Il s'agit, en tout cas, de faire un travail avec ses souvenirs de façon adéquate, ainsi que nous le faisons au cours de certaines réunions de communauté.

La souffrance par l'imagination

L'imagination est nécessaire à la vie ; grâce à cette faculté nous pouvons planifier, faire des projets et, enfin, parvenir à modifier la réalité par notre action qui est mobilisée dans la pratique par l'imagination. L'imagination est une force énorme, mais les résultats dépendent de la façon dont on la dirige. En effet si l'imagination est canalisée dans des actions négatives elle finit par provoquer des désordres de tous genres, créant ainsi la souffrance.

Quand une personne, craint de perdre ce qu'elle a, qu'elle craint de ne pas parvenir à ce qu'elle se propose, elle souffre par l'imagination. Celui à qui l'avenir apparaît peu sûr et désastreux souffre aussi par l'imagination. La souffrance est telle, qu'elle se transforme parfois en douleur physique et en maladie. Sur ce dernier point, on doit considérer que de nombreuses maladies ne sont qu'imaginaires et qu'elles deviennent réelles avec le temps, l'imagination négative produit une tension mentale et diminue par conséquent toutes les aptitudes. Il est possible de modifier cette capacité de l'imagination qui nous mène à agir mal dans le monde ou à influencer le corps de façon négative. Les expériences guidées de la communauté se fondent sur cette grande faculté de l'être humain. Dans les réunions hebdomadaires, le travail est mené en séparant de l'imagination la souffrance qui jusqu'alors l'accompagnait.

Conduite extérieure et expérience intérieure

Lorsque l'on suit quotidiennement une conduite sans contradiction, on fait reculer la souffrance personnelle, ainsi que celle des personnes qui nous entourent. Mais outre la conduite que l'on mène dans le monde des relations, il y a l'expérience intérieure, individuelle, que chacun reconnaît parfois comme frustration ou non-sens, parfois comme idéal qui stimule et donne de la joie.

De même qu'il est possible d'orienter la conduite à partir des principes d'action valable, on peut également vivre une expérience personnelle intérieure de paix, de joie et de force. Une expérience qui donne un sens à la vie est possible.

Et il est souhaitable de connaître ces deux piliers de la vie pleine l'action valable et l'expérience intérieure. La conduite extérieure doit coïncider avec l'expérience intérieure. Ce n'est pas ce qui se produit habituellement et qui donne lieu chez les gens à cette vie contradictoire, "divisée" entre ce qu'ils font et ce qu'ils disent, entre ce qu'ils pensent et ce qu'ils sentent etc... Penser dans une direction, sentir dans une

autre et agir dans une autre encore différente est ce qui arrive communément, et cela ne peut être résolu à moins d'en être conscient et de travailler l'expérience intérieure et l'action valable.

Les principes ou règles d'action valable doivent nous servir pour la vie quotidienne, de même que les expériences que nous réalisons dans la Communauté doivent être au service de notre perfectionnement intérieur.

Unité et contradiction

Presque tous les actes que nous réalisons chaque jour ont un caractère routinier et s'appuient, en grande partie, sur des habitudes acquises par leur répétition pendant longtemps.

Nous accomplissons aussi des actes qui au lieu de nous laisser indifférents comme ceux que nous répétons continuellement, nous procurent une sensation de plénitude, ou bien de malaise.

Il y a des actions qui nous produisent une bonne sensation et qui, lorsqu'elles sont remémorées par la suite, nous donnent envie de les répéter à nouveau. Elles ont en outre la caractéristique de n'être pas lassantes, mais de donner la sensation que l'on s'améliore et que l'on grandit intérieurement quand on les effectue. Manger un mets agréable nous procure une sensation délicieuse, mais nous pourrions nous en lasser si nous insistions au-delà d'une certaine limite. De plus, en nous souvenant de ce mets dans un moment de faim, nous désirerions le manger encore une fois, mais chaque fois que nous y parviendrions, nous aurions une sensation de satiété et non pas d'amélioration personnelle ou de croissance intérieure. Il y a un autre type d'action qui nous procure une sensation agréable sur le moment, mais qui, lorsque l'on s'en souvient entraîne un malaise ; si, par exemple, pour alléger nos tensions momentanées, nous agressons quelqu'un, il est possible qu'à ce moment-là nous ressentions une libération intérieure : mais ensuite surgira quelque chose qui ressemble au remords et nous comprendrons que ce n'est pas un acte bon à répéter ; nous nous rendrons compte aussi que cette façon de procéder ne nous fait pas croître intérieurement, ne nous améliore pas. Les actes qui donnent unité intérieure ont toujours les qualités suivantes :

- 1- Ils produisent une bonne sensation quand on les réalise
- 2- On aimerait les répéter
- 3- On les ressent comme une amélioration personnelle

Si l'une de ces trois conditions requises est absente, c'est parce que nous sommes en présence d'actions habituelles, nécessaires à la vie mais assez neutres ; ou bien d'actions plaisantes momentanées ; ou, enfin, d'actions contradictoires.

Les actes unitifs ou contradictoires sont ressentis sur le moment, on s'en souvient d'une façon caractéristique et ils prédisposent des conduites à venir. De sorte qu'il est extrêmement important d'éviter la contradiction et de renforcer les actes d'unité intérieure. La disposition pour obtenir une vie unitive marque le commencement d'un sens véritable et d'une nouvelle orientation dans la conduite journalière.

L'observation des principes dont le Regard Intérieur nous parle au chapitre XIII nous mène directement à réaliser des actes valables qui donnent une unité intérieure et qui éloignent de la contradiction.

Penser, sentir et agir dans la même direction

Nous découvrons fréquemment que nous sommes partagés entre ce que nous pensons, sentons et faisons. A l'inverse, quand nous parvenons à faire quelque chose en accord avec nos idées et sentiments, nous ressentons cette unité dans laquelle nous désirerions vivre quotidiennement. Mais les situations sont si diverses et les engagements que nous devons affronter tous les jours si opposés, que l'unité intérieure s'en trouve sérieusement compromise.

Et c'est le manque d'unité qui crée la souffrance.

On peut dire : "Il est nécessaire de vivre avec unité !" Mais comment y parvenir ?

Commençons par examiner nos activités routinières jusqu'à ce que nous comprenions la profonde division entre le penser, le sentir et l'agir ; la réponse surgira par le seul fait de vérifier ceci à chaque pas que nous effectuons. Mais ce ne sera pas une réponse théorique, comme celle que nous pourrions donner maintenant, elle sera la conséquence d'une nécessité vérifiée.

Disons en synthèse ceci : toute personne qui s'emploie à examiner dans sa vie quotidienne les contradictions entre ce qu'elle pense, sent et fait se rend compte de la nécessité de changement dans sa situation et, de ce fait, obtient la réponse appropriée à partir de son expérience même.

La véritable solidarité

Considérons les idées suivantes : "Là où il y a de la souffrance et que je peux faire quelque chose pour la soulager, je prends l'initiative. Là où je ne peux rien faire, je continue d'avancer joyeusement".

De telles idées semblent pratiques mais elles laissent un arrière-goût de manque de solidarité. Comment continuer d'avancer joyeusement en laissant derrière nous la souffrance, en nous désintéressant des peines d'autrui ?

Prenons un exemple. Au milieu du trottoir un homme tombe, en proie à de violentes convulsions. Les passants se groupent en donnant des instructions contradictoires et en créant autour du malade un cercle asphyxiant. Beaucoup s'en inquiètent, mais ne sont pas efficaces. Peut-être que celui qui appelle d'urgence le médecin, ou celui qui éloigne les curieux pour éviter l'attroupement, sont les plus raisonnables. Je peux

être de ceux qui ont pris l'initiative, ou bien je peux être une troisième personne qui obtient quelque chose de positif et de pratique dans cette situation. Mais si j'agis par simple solidarité en créant de la confusion ou en faisant obstacle à ceux qui peuvent faire quelque chose d'utile, je n'apporte pas d'aide, mais je porte préjudice.

Ceci est compréhensible, mais que signifie : "... là où je ne peux rien faire, je continue mon chemin joyeusement". Cela ne signifie pas que je suis très content de ce qui est arrivé. Cela veut dire que mon chemin ne doit pas être encombré par l'inévitable ; cela veut dire que je ne dois pas rajouter des problèmes aux problèmes ; cela veut dire que je dois rendre positif le futur, car le contraire n'est bon ni pour les autres ni pour moi.

Il y a des personnes qui avec une solidarité mal comprise, perturbent ceux qu'elles désirent aider et se causent du tort à elles-mêmes. Ce sont là des pertes pour la solidarité parce que l'énergie perdue dans ce comportement aurait dû être appliquée dans une autre direction, sur d'autres personnes, d'autres situations où des résultats pratiques auraient été effectivement obtenus. Lorsque nous parlons de résultats pratiques nous ne faisons pas seulement allusion à ce qui est purement matériel, parce que même un sourire ou une parole d'encouragement peuvent être utiles si cela peut apporter de l'aide.

L'Action Valable

1- Le Principe d'adaptation "Aller contre l'évolution des choses c'est aller contre soi-même".

Ce Principe montre que lorsque l'on connaît à l'avance le dénouement d'un événement, l'attitude correcte est de l'accepter avec la plus grande profondeur possible, en essayant de tirer avantage même de ce qui est défavorable. En examinant des moments de la vie dans lesquels nous n'avions pas connaissance de ce Principe et avons, de ce fait, agi à l'inverse, nous aurons une illustration juste de la signification de ce Principe. Il sera encore plus intéressant de réfléchir sur le moment que nous vivons et d'étudier les conséquences de souffrance pour nous et pour nos proches au cas où nous ne tiendrions pas compte du Principe.

Nous expliquons que les choses auxquelles nous ne devons pas nous opposer sont celles qui ont un caractère inévitable. Si l'être humain avait cru, par exemple, que les maladies étaient inévitables, la science médicale n'aurait jamais progressé. Grâce à la nécessité de résoudre les problèmes et à la possibilité de le faire, l'humanité progresse. Si une personne reste seule dans le désert, est-il inévitable quelle meure ? Cette personne s'efforcera de trouver des issues à sa situation et, en effet elle trouvera une oasis, ou bien elle sera elle-même retrouvée plus facilement si elle a utilisé tous les moyens possibles pour être vue à distance. Ce Principe, pour pouvoir être correctement expliqué, se réfère donc à la situation qui est inévitable.

2. Le Principe d'action et réaction "Quand tu forces quelque chose vers un but, tu produis le contraire".

Ce Principe montre que les personnes et les choses ont des comportements déterminés qui opposent des résistances ou qui facilitent nos projets si nous agissons comme il convient. Lorsque, mus par des impulsions irrationnelles nous forçons quelque chose contre son propre comportement, nous pouvons observer que celle-ci cède devant nos exigences, mais la conséquence, à plus ou moins longue échéance, se traduira par des effets différents de ceux que nous voulions obtenir. L'être humain est forger d'événements, il donne une direction aux choses, il tend à planifier et à accomplir des projets. En somme, il se dirige vers des buts. La question est, cependant : comment s'achemine-t-il vers ses buts ? quel moyen adopte-t-il pour faire comprendre à une autre personne la solution au problème posé : La force ou la persuasion ? S'il la force, tôt ou tard il y aura une réaction ; s'il la persuade, tôt ou tard les forces s'additionneront.

Bien des personnes pensent que "la fin justifie les moyens" et elles agissent en forçant tout ce qui les entoure, obtenant souvent des résultats probants. Dans ce cas la difficulté vient ensuite. Le but a été atteint, mais on ne peut pas le maintenir longtemps.

Le principe que nous commentons fait allusion à deux situations différentes. Dans l'une le but recherché est atteint mais les conséquences sont opposées à ce qui est attendu. Dans l'autre, l'action de forcer des situations provoque un "rebond" défavorable.

3. Le Principe de l'action opportune : "Ne t'oppose pas à une grande force. Recule jusqu'à ce qu'elle s'affaiblisse ; alors, avance avec résolution".

Ce Principe ne recommande pas de reculer devant les petits inconvénients ou devant les problèmes sur lesquels nous butons quotidiennement. On recule seulement, comme l'explique le Principe, devant des forces irrésistibles, celles qui, sans aucun doute, nous surpassent si nous les affrontons. Reculer devant de petites difficultés affaiblit les gens, les rend pusillanimes et craintifs. Ne pas reculer devant les grandes forces rend les gens enclins à toutes sortes d'échecs et d'accidents.

Le problème apparaît lorsque l'on ne sait pas à l'avance qui, de soi ou de la difficulté, a le plus de force. Cela devra être vérifié au moyen d'"échantillons", en effectuant de petites confrontations qui ne compromettent pas complètement la situation et qui laissent une marge pour changer de position si celle-ci

s'avérait insoutenable. Autrefois, on parlait de "prudence", c'était une idée très proche de celle que nous expliquons.

Mais il y a un autre point : "Quand faut-il avancer ?" A quel moment l'inconvénient a-t-il une force plus réduite, ou bien, à quel moment avons-nous gagné de la force nous-mêmes ? Cette même idée de prendre de temps en temps des échantillons est valable, en faisant de petites tentatives qui n'aient pas un caractère définitif.

Lorsque la force joue en notre faveur et que l'inconvénient s'est affaibli, l'avancée doit être totale. Garder des réserves dans une telle situation c'est compromettre le triomphe, parce que l'on n'avance pas avec toute l'énergie disponible.

4. Le Principe de proportion "Les choses sont bien lorsqu'elles marchent ensemble, non isolément".

Cela signifie que si, poussés par un objectif, nous dérégions toute notre vie, l'obtention du résultat recherché sera soumise à de nombreux accidents, et même s'il est effectivement obtenu, il aura des conséquences amères. Si pour obtenir de l'argent ou du prestige, nous dérégions notre santé, nous sacrifions les personnes qui nous sont chères, nous délaissions d'autres valeurs, etc... Il est possible que les accidents qui surgissent soient tels que nous n'obtenions pas le résultat recherché. Dans d'autres cas, il se peut que nous obtenions le résultat recherché, mais nous n'aurons plus la santé pour en jouir, ni des êtres chers avec qui partager, ni d'autres valeurs qui nous donnent un sens.

"Les choses sont bien lorsqu'elles marchent ensemble", et il en est ainsi parce que notre vie est un ensemble qui requiert un équilibre et un développement approprié, non partiel. Encore qu'il y ait des choses plus importantes que d'autres, chaque personne devrait avoir une véritable échelle de valeurs afin que ce qui est primaire, secondaire, tertiaire, puisse être accompli suivant la proportion. La force appliquée à chaque chose, selon l'importance fixée, les ferait marcher toutes en un ensemble véritable.

5. Le Principe de l'accord : "Si pour toi le jour et la nuit, l'été et l'hiver sont bien, tu as surpassé les contradictions".

Ce Principe met en relief de façon figurée l'opposition des situations. Cette opposition pourra cependant être résolue si le point de vue par rapport au problème est modifié. La chaleur excessive de l'été fait, par compensation penser au froid de l'hiver, et vice-versa. Toute situation difficile fait évoquer ou imaginer celle qui lui est antagoniste ; mais, une fois que l'on se trouve dans cette dernière, la discordance renaît. Alors, la compensation nous porte à son point opposé. Là où la souffrance apparaîtra, la compensation se mettra en marche, mais la souffrance elle-même ne sera pas vaincue pour autant.

Celui qui est orienté par un sens de vie défini, a un point de vue et un comportement très différents face aux difficultés.

Si quelqu'un croit que sa vie a un sens et que tout ce qui lui arrive lui sert à apprendre et à se perfectionner dans cette direction, il n'aura pas tendance à éluder de manière compensatoire les problèmes qui se poseront à lui, mais les assumera en leur découvrant aussi une certaine utilité. Le froid de l'hiver sera profitable, de même que la chaleur de l'été et, lorsque chacun d'eux se présentera, cette personne dira : "En quoi ces deux saisons s'opposent-elles, si toutes deux me servent ?"

6. Le Principe du plaisir : "Si tu poursuis le plaisir, tu t'enchaînes à la souffrance. Mais tant que tu ne nuis pas à ta santé, jouis sans inhibition quand l'occasion s'en présente".

Ce Principe peut paraître choquant lors, d'une première lecture, car on croit qu'il est dit : "jouis, même si tu portes préjudice à d'autres, puisque le seul frein est ta santé personnelle". Mais ce n'est pas ce qui est dit. Il est en réalité expliqué qu'il est absurde de détériorer la santé par l'exercice de plaisirs exagérés ou directement nocifs. Mais il est en outre souligné que la négation du plaisir, par préjugé provoque la souffrance ; ou que l'exercice, du plaisir avec des problèmes de conscience, est aussi préjudiciable. Enfin, l'idée principale est qu'il ne faut pas poursuivre le plaisir, mais l'exercer simplement lorsqu'il se présente car le rechercher lorsque l'objet plaisant n'est pas présent ou le nier lorsqu'il apparaît, constituent des faits qui s'accompagnent toujours de souffrance.

Ce Principe (de même que les autres) ne doit pas être coupé de l'ensemble, ou bien interprété de sorte qu'il s'oppose aux autres. C'est ainsi qu'un autre Principe dit : "Quand tu traites les autres comme tu veux qu'ils te traitent tu te libères". Par conséquent, le sens change lorsque est pratiqué l'ensemble des Principes, non un Principe isolé.

7- Le Principe de l'action immédiate : "Si tu poursuis un but tu t'enchaînes. Si tout ce que tu fais-tu l'accomplis comme un but en soi, tu te libères".

Ce Principe apprend à tirer bénéfice de toute situation intermédiaire qui nous mène à atteindre un objectif, il ne dit pas que les buts ne doivent pas exister, car la planification de toute activité se réalise à partir de buts. Il y est expliqué que tous les pas menant vers un but donné, quel qu'il soit, doivent être considérés de la façon la plus positive possible. Autrement, toute activité antérieure à l'obtention du but provoque de la souffrance et dans le cas où le but est atteint, il perd son sens à cause du coût vital que représente la souffrance investie dans les pas.

8- Le Principe de l'action comprise : "Tu feras disparaître tes conflits lorsque tu les comprendras jusque dans leur ultime racine et non pas lorsque tu voudras les résoudre".

Ce Principe invite à éviter l'improvisation issue d'impulsions irrationnelles.

Il ne dit pas que, face à un problème donné il ne faille rien faire, mais que simultanément à l'action, il doit y avoir compréhension. Face à un conflit, presque toutes les personnes poussées par leur anxiété, se lancent à le résoudre sans en comprendre la racine. De cette façon, le problème se complique encore davantage et en engendre un autre, dans une chaîne ininterrompue.

9. Le Principe de liberté : "Lorsque tu portes préjudice aux autres tu demeures enchaîné. Mais si tu ne portes pas préjudice à autrui, tu peux faire ce que tu veux avec liberté".

D'emblée, ce principe explique que si l'on crée des problèmes aux autres, les autres nous en créent. Il dit, en outre, qu'il n'y a pas de raison de cesser de faire ce que l'on veut si personne n'en subit de préjudice.

10. Le Principe de solidarité : "Lorsque tu traites les autres comme tu veux qu'ils te traitent tu te libères".

Ce Principe a de grandes conséquences parce qu'il amène à une ouverture, à une communication positive avec les autres êtres humains. Nous savons que le renfermement sur soi crée des problèmes plus ou moins graves. Ce qui est appelé "égoïsme" peut se réduire précisément à un problème de renfermement et de manque de communication. Le Principe accorde de l'importance au fait d'aller positivement vers les autres. Il est complémentaire du principe antérieur qui recommande ; "Ne porte pas préjudice à autrui", mais la différence entre ces deux Principes est grande.

11. Le Principe de négation des contraires : "Peu importe le clan dans lequel t'ont placé les événements ; l'important est que tu comprennes que tu n'as choisi aucun clan".

Ici il n'est pas expliqué qu'il faille abandonner tout clan. Ici, il est suggéré de considérer la position dans laquelle chacun se trouve, comme étant le résultat de facteurs indépendants de son propre choix ; facteurs d'éducation, de milieu, etc. Cette attitude fait reculer le fanatisme, en même temps qu'elle permet de comprendre les clans ou les positions que d'autres personnes assument. Evidemment, cette façon de considérer le problème des clans contribue à la liberté du mental et tend un pont fraternel en direction des autres, même lorsque leurs idées ne coïncident pas avec les miennes, ou lorsqu'apparemment ils s'opposent à mes idées.

Ce Principe, tout en reconnaissant le manque de liberté dans les situations que l'on n'a pas construit soi-même affirme la liberté de nier les oppositions si celles-ci font partie de ces mêmes situations. En d'autres termes : je n'ai pas décidé d'être grand ou petit, gros ou mince, et si cette condition est accompagnée d'oppositions à l'égard d'autres personnes qui n'ont pas non plus choisi leur clan, j'ai la liberté de nier cette opposition. Je n'ai inventé ni les grands, ni les petits, ni les gros, ni les minces et je nie, de ce fait, toute opposition responsable.

12. Le Principe de l'accumulation des actions : "Les actes contradictoires ou unitifs s'accumulent en toi. Si tu répètes tes actes d'unité intérieure, rien ne pourra plus t'arrêter".

Ce Principe veut dire que tout acte qui est réalisé demeure enregistré dans la mémoire et que, à partir de là, il influence les autres voies. C'est pourquoi, la répétition d'actes qui donnent unité intérieure ou qui engendrent la contradiction, forment peu à peu une conduite qui conditionne les actions postérieures dans l'un de ces deux sens. Répéter les actes d'unité intérieure signifie exercer les Principes dans la vie quotidienne. Cela laisse aussi entendre qu'il ne s'agit pas de la répétition d'un acte (ou d'un Principe isolé), mais d'un ensemble d'actes d'unité intérieure.

Sans aucun doute, en exerçant tous les Principes nous trouvons une discipline intégrale, capable de transformer progressivement notre condition souffrante en un nouveau mode de vie ayant une unité intérieure croissante et, donc, un bonheur croissant.

Parfois, la vie d'une personne ou d'un ensemble humain se construit en additionnant des actes contradictoires. Il arrive aussi que, pendant un certain temps, de nombreux résultats favorables soient obtenus ; mais, tôt ou tard, la catastrophe se produira, parce que la base de toute cette vie est fautive. Bien des gens ne voient que les anecdotes réussies mais ne parviennent pas à comprendre le processus de cette vie-là, et, surtout son absurde finalité.

**Quelques documents de Fondation de "L'internationale Humaniste" (Florence 07/01/1989)
Déclaration de Principes**

Quel système, quelle nation, quel peuple, quelle organisation échappe aujourd'hui à la crise générale ?

Partout s'infiltrent le nihilisme, le chômage, l'inflation, la violence, la torture, la persécution, la discrimination et la mort. Dans cette situation d'urgence, aujourd'hui comme dans le passé, l'humanisme donne une réponse afin d'organiser les relations sociales à partir de l'être humain et pour l'être humain.

Cette réponse, qui est un compromis social se concrétise par la formation du Parti Humaniste.

Si, à d'autres époques, l'humanisme a réagi contre l'obscurantisme et les régimes autoritaires en faisant surgir la science et en proposant des formes progressives d'organisation sociale, à l'heure actuelle cette glorieuse naïveté a mûri, prenant identité et conscience de ses limites et de ses possibilités.

L'existence humaine est le point de départ de l'humanisme et non les théories qui posent comme postulat la réalité du monde précédant la vie humaine.

L'humanisme n'accepte pas les explications données par les philosophies passées, qui prétendent qu'une métaphysique, une sociologie ou bien une historiologie sont nécessaires pour rendre compte de l'existence humaine. Tout au contraire, c'est seulement à partir de l'existence humaine vécue et concrète que l'on peut organiser une vision scientifique du monde.

L'humanisme d'aujourd'hui ne se satisfait ni de la thèse scientifique, sans fondement existentiel, ni de la supercherie d'une supposée nature humaine qui détermine les individus dans le sens du bien et du mal.

Les points fondamentaux de l'humanisme quant aux faits sociaux sont :

1. Le monde dans lequel nous naissons est un monde social, constitué par des intentions humaines.
2. Seule la sociabilité du monde a de l'intention. Le naturel est susceptible d'être intentionnalisé. "humanisé". Il est certain que le social est à la fois agent et patient d'humanisation, de sens.
3. L'existence humaine est liberté en tant qu'affirmation ou négation du monde. L'intentionnalité humaine permet d'affirmer ou de nier des conditions et, par la même, de ne pas être le simple "reflet" de celles-ci.
4. Le social est historicité. Ainsi, l'être humain est histoire sociale et personnelle, et non pas "nature" humaine. La nature affecte seulement le corps humain et non l'intentionnalité, qui, elle, définit l'humain.
5. L'être humain choisit d'accepter ou de nier les conditions sociales dans lesquelles il naît, se développe et meurt. Personne ne peut exister sans se confronter aux conditions sociales dans lesquelles il vit et personne ne peut se passer de choisir entre elles. Le fait de ne pas choisir entre des conditions, est aussi un choix. Les résultats du choix ne confirment ni n'infirment un tel fait.
6. Dans la confrontation avec les conditions sociales, surgit la notion d'historicité qui se comprend comme précédant et succédant la propre existence. Ainsi, l'activité sociale est un continuel jugement de l'histoire et elle est aussi un engagement envers le futur, au-delà de la mort personnelle.
7. L'existence humaine se développe parmi des conditions sociales et personnelles imposées par les conditions historiques. De telles conditions sont inévitables, mais n'imposent aucune nécessité historique.
8. La contradiction a son corollaire au niveau personnel dans le registre de souffrance. Pour cela, confronté aux contradictions sociales l'être humain identifie sa souffrance individuelle à celle des ensembles soumis aux mêmes conditions.
9. La contradiction sociale provient de la violence. Cette violence se manifeste par la submersion de l'être humain, ou des ensembles humains dans le monde de la nature, les dépouillant d'intention et, bien sûr, de liberté.
10. Les différentes formes de violence sont l'expression de la négation de l'être humain qui est dans l'autre.
11. L'appropriation du Tout social par une minorité signifie violence et est à la base de la contradiction et de la souffrance.
12. La souffrance, personnelle et sociale, ne peut être dépassée que par la modification des facteurs de violence qui ont installé la contradiction.
13. La lutte pour l'humanisation du monde (naturel et social) s'accumule et se développe dans ses propres résultats, en tant que progrès. Dans ce progrès l'intentionnalité s'ouvre un chemin, dépassant la douleur et la souffrance.

L'humanisme fait appel à une méthodologie descriptive et interprétative qui tend à la réflexion sur l'existence du moment actuel comme point de départ de son développement ultérieur. En ce sens, il aspire à une méthodologie réellement scientifique. D'autre part, dans la pratique sociale, il aspire à réaliser ses revendications par la lutte reposant sur la méthodologie non-violente.

Le Parti Humaniste ne surgit pas de façon insolite ; mais correspond à la nécessité de donner une réponse à la croissante crise de déshumanisation sociale. Mettre sur pied le parti dans chaque pays sera certainement un travail local, mais fera parti d'une dynamique commune à tous : celle d'humaniser la terre.

Thèses

Le développement qui suit a pour but d'amplifier les idées présentées dans la Déclaration de Principes du Parti Humaniste.

L'être humain, avant de penser à son origine ou à son destin, etc. se trouve dans une situation vitale déterminée qu'il n'a pas choisi. Ainsi, il naît, immergé dans un monde naturel et aussi social, "rempli" d'agressions physiques et mentales qu'il enregistre comme douleur et souffrance. Il se mobilise contre les facteurs agressifs en essayant de dépasser la douleur et la souffrance.

A la différence d'autres espèces, l'espèce humaine est capable d'amplifier ses possibilités corporelles, grâce à la production et l'utilisation d'instruments, de "prothèses" (étymologiquement : pro-devant et thésis-poser).

C'est en luttant contre les facteurs de douleur, qu'il produit des objets et des signes qui s'intègrent à la société et se transmettent historiquement. La production organise la société et la société, à son tour, organise la production dans un mouvement perpétuel. Bien sûr, l'être humain n'est pas comme l'insecte qui transmet son expérience génétiquement, mais son état naturel et animal est modifié par le monde social.

C'est dans ce monde que naît chaque être humain : un monde dans lequel son propre corps fait partie de la nature. Un monde non naturel, mais social et historique. C'est un monde de production (d'objets, de signes), spécifiquement humain. Dans ce monde tout ce qui est produit à une signification, une intention, un pourquoi. En définitive cette intention est de dépasser la douleur et la souffrance.

L'amplification de son horizon temporel, caractéristique de l'être humain, permet à celui-ci de différer des réformes, de choisir parmi des situations et de planifier son futur. Cette liberté lui permet de se nier lui-même, de nier des aspects du corps, de se nier complètement (ex. dans le suicide) et de nier les autres.

Cette liberté est aussi celle qui permet à quelques-uns de s'approprier illégitimement le tout social. C'est à dire, qu'ils nient la liberté et l'intentionnalité des autres, les réduisent à des prothèses, à des instruments de leurs propres intentions. Là, se trouve l'essence de la discrimination dont la méthodologie est la violence physique, économique, raciale et religieuse.

Forcément, ceux qui ont réduit l'humanité des autres ont produit, de cette manière, encore plus de douleur et de souffrance, reproduisant dans la société l'ancienne lutte contre la nature. Mais aujourd'hui elle s'exprime contre d'autres êtres humains qui ont été convertis en objets naturels.

Cette lutte ne se déroule pas entre des forces mécaniques, elle n'est pas un reflet naturel. C'est une lutte entre des intentions humaines et cela nous permet de parler d'opresseurs et d'opprimés, de justes et d'injustes, de héros et de lâches. Le constat de la divergence des intentions humaines nous amènent à reconnaître la valeur de la subjectivité personnelle. Ce constat nous permet logiquement de mettre en pratique la solidarité et l'engagement pour la libération de tous les discriminés qu'ils soient des majorités ou des minorités.

A ce niveau, une définition de l'être humain s'impose. Il ne suffit pas de dire "l'homme est un animal social", car d'autres animaux le sont aussi. Le définir comme un fabricant d'objets, possédant un langage, sera aussi incomplet. Pour l'humanisme "l'homme est l'être historique dont la forme d'action sociale transforme sa propre nature".

Si nous admettons la définition antérieure, nous devons accepter que l'homme peut aussi transformer sa constitution physique... Et c'est ce qui est en train de se produire. Cela a commencé avec des prothèses externes et aujourd'hui il les introduit dans son propre corps. Il est en train de changer ses organes, il intervient dans sa chimie cérébrale, la fécondation in vitro. Il commence même à manipuler ses gènes.

Une éthique de liberté, un engagement "voulu" de lutte contre les conditions qui produisent douleur et souffrance aussi bien en moi que chez les autres, découle premièrement de la reconnaissance du fait que tout être humain se trouve dans une situation donnée et que cette situation se produit dans le monde naturel (dont la plus directe est son propre corps) au même titre que dans le monde social, et, découle, deuxièmement de la reconnaissance que les conditions d'oppression ont été établies par quelques-uns en s'appropriant le tout social. Car l'oppression exercée sur n'importe quel être humain est aussi mon oppression, sa souffrance est la mienne et ma lutte est contre la souffrance et ce qui la provoque.

Mais l'opresseur ne se satisfait pas d'enchaîner le corps, il a besoin d'aller plus loin, de s'approprier toute liberté, tout sens et donc toute subjectivité.

Pour cela, le système doit "chosifier" les idées, "le penser" et "le sentir." Les idées "dangereuses" ou "suspectes" doivent être isolées, enfermées et détruites comme s'il s'agissait de germes contaminants.

Dans ce domaine l'être humain doit aussi revendiquer le droit à sa subjectivité : il a le droit de s'interroger sur le sens de sa vie, de pratiquer et de proclamer publiquement ses idées, sa religiosité ou son irreligiosité. Tout prétexte qui entrave l'exercice, l'investigation, le prêche et le développement de la subjectivité... quiconque l'entrave ou le retarde, indique sans équivoque le signe de l'oppression que détiennent les ennemis de l'humanité.

Les thèses suivantes constituent les fondements les plus amples, sur lesquels le corps systématique des idées, doit s'appuyer sur ce que nous appellerons, par anticipation "doctrine humaniste".

Les thèses, ne partent pas d'une "idée" ou d'une croyance de la réalité. Elles partent de "l'analytique" de la vie humaine ; comme existence, c'est à dire : la particularité concrète.

Ce début qui est plutôt la direction initiale de toutes nos thèses n'empêche pas qu'on puisse arriver à un système très ample de compréhension, ainsi que cela se produit avec ces sciences qui ne partent pas d'axiomes.

D'un point de vue logique, nous défendons la méthodologie de l'analytique existentielle et nous l'opposons à toutes logiques antérieures qui prétendent passer, par interférences, du général au particulier, puisque si on n'a pas de données de ce qui est particulier, on ne peut énoncer de données universelles qui les incluent.

Nous reprenons sur ce point, l'interprétation des propositions catégoriques selon laquelle les propositions particulières ont un caractère existentiel, en même temps que les universelles sont seulement leurs négations.

Thèse 1

L'existence humaine se produit dans le monde. Elle y commence, s'y développe et s'y termine. C'est pourquoi on ne peut supposer une direction, une raison ou un sens préalable à l'existence, sans contredire ce qui précède.

Thèse 1.1

L'existence humaine commence avec la naissance, avec l'ouverture de l'intentionnalité au monde comme premier pas de liberté du conditionnement naturel¹³. En ce sens, avant la naissance, on ne peut pas parler avec rigueur "d'existence humaine".

Thèse 2

Nous entendons par monde tout ce qui est différent au propre corps. Pourtant, celui qui existe considère son corps comme une partie du monde. Corps et monde sont ce qui est donné, ce qui est fait et ce qui est naturel.

Thèse 2.1

La nature n'a pas d'intention propre. Ni le corps, ni le monde ne possède de conscience séparée. Attribuer une finalité à la nature peut être un artifice pour la compréhension, mais cela ne dérive pas légitimement de ces propos.

Thèse 2.2

Le monde dans lequel on naît est aussi un monde social constitué d'intentions humaines.

Thèse 2.3

Seule la sociabilité du monde a une intention. Le naturel est susceptible d'être intentionnalisé. "humanisé". Il est certain que le social est agent et patient d'humanisation, de sens.

Thèse 2.4

L'existence humaine est ouverte au monde et y opère avec intention. Et même, elle peut le nier radicalement au moyen du suicide et de la destruction. L'existence peut annihiler le monde (par conséquent, le corps, la nature et/ou la société) ou bien humaniser le monde.

Thèse 2.5

Par conséquent, l'existence humaine est liberté en tant qu'affirmation ou négation du monde. L'intentionnalité humaine permet d'affirmer ou de nier les conditions, et, par là même, de ne pas être le simple "reflet" de celles-ci.

Thèse 3

Le social est historicité. Ainsi, l'être humain est histoire sociale et personnelle, et non pas "nature" humaine. La nature affecte le corps humain et non pas l'intentionnalité qui, elle, est ce qui définit l'humain.

Thèse 3.1

C'est à partir de la liberté que l'être humain choisit d'accepter ou de nier les conditions sociales dans lesquelles il naît, se développe et meurt.

Personne ne peut exister sans se confronter aux conditions sociales dans lesquelles il vit et personne ne peut éviter de choisir entre elles. Le fait de ne pas choisir entre des conditions est aussi un choix. Les résultats du choix ne confirment ni n'affirment un tel fait.

Thèse 3.2

Dans la confrontation avec les conditions sociales surgit la notion d'historicité qui se comprend comme précédant et succédant la propre existence. Ainsi, l'activité sociale est une continuelle mise en cause de l'histoire et elle est aussi un engagement vers le futur, au-delà de la mort personnelle.

Thèse 3.3

L'existence humaine se développe parmi des contradictions introduites dans le social et le personnel par les conditions historiques.

Thèse 3.4

La contradiction a son corollaire au niveau personnel dans le registre de la souffrance. C'est pour cela que, confronté aux conditions sociales de contradiction, l'être humain individuel identifie sa souffrance avec celle des ensembles soumis aux mêmes conditions.

Thèse 4

La contradiction sociale est le produit de la violence. L'appropriation du tout social, par une de ses parties, est violence et cette violence est à la base de la contradiction et de la souffrance.

La violence se manifeste comme le dépouillement de l'intentionnalité de l'autre (et bien sûr de sa liberté) ; comme action d'immerger l'être humain ou l'ensemble des êtres humains, dans le monde de la nature.¹³

Thèse 4.1

Les différentes formes de violence (physique, économique, raciale et religieuse) sont des expressions de la négation de l'humain chez l'autre.

¹³ C'est pour cela que les idéologies dominantes ont considéré les natifs opprimés comme "naturels", les ouvriers exploités comme "force de travail", les femmes reléguées au rang de procréatrices : les races dominées comme zoologiquement "inférieures" : les jeunes dépossédés des moyens de production, comme seul projet caricature immature des hommes complets : les peuples latino-américains et africains comme évolutivement incomplets, comme "sous-développés", et ainsi de suite.

Thèse 5

Dans le champ des relations interpersonnelles, la chosification de l'autre la négation (ou appropriation) de tous ou quelques aspects de son intentionnalité est facteur de souffrance. Dans tous les cas, il y a des oppresseurs et des opprimés, des discriminateurs et des discriminés.

Thèse 6

La souffrance personnelle et sociale doit être dépassée par la modification des facteurs d'appropriation illégale et violente qui ont installés la contradiction dans le monde. Cette lutte pour dépasser la souffrance donne continuité au processus historique et un sens à l'être humain puisqu'elle affirme son intentionnalité niée par les autres.

Thèse 6.1

La lutte pour l'humanisation du monde (naturel et social) s'accumule et se développe à travers ses résultats en tant que progrès. Mais le fait que les sociétés ne se rencontrent pas dans un même schéma et processus de développement mais, dans des voies différentes de progrès, fait que les conditions de libérations sont toujours à portée de main et non pas dans un futur lointain dans lequel de supposées "conditions objectives" se produisent.

Thèse 7

Finalement, la mort paraît imposer sa "naturalité" à l'intentionnalité de l'être humain et avec sa facticité, jusqu'à maintenant inéluctable, semble déterminer tout futur et toute liberté. C'est la rébellion, face à ce fait définitif et face à la maladie, à l'inégalité et l'injustice, qui donne une cohérence à la vie humaine.

Dans cet exposé, il n'y a aucune nécessité logique qui oblige l'être humain à accepter le triomphe de l'absurde du naturel sur l'intentionnalité et la liberté.

Bases de L'Action Politique

Le Parti Humaniste proclame expressément :

Le soutien au régime démocratique comme forme de transition d'une démocratie formelle vers une réelle démocratie.

La lutte pour instaurer des régimes démocratiques là où ils n'existent pas ainsi que là où ils ont été substitués par des régimes autoritaires.

D'autre part le Parti Humaniste rejette expressément :

La violation des droits de l'homme, l'emploi de la violence comme méthode qui solutionnerait les conflits et les concentrations personnelles du pouvoir.

Quant à la méthodologie d'action, le Parti Humaniste affirme catégoriquement ce qui fut exprimé dans sa Déclaration de Principes l'humanisme est régi par l'action non-violente.

Le parti considère la souffrance du peuple comme un fait produit par la violence économique. Par conséquent il proclame la nécessité de renforcer toute organisation sociale qui contrecarre cette situation. Dans ce sens, il encourage la création de coopératives de production, de services et de consommation, et exige de l'Etat l'appui nécessaire pour la coopérativisation de toute entreprise qui, par sa situation compromet le présent et le futur de ses travailleurs.

Le Parti signale que les monopoles économiques et financiers sont les responsables de la dépendance et de la non-intelligence qui existent dans les forces de production de chaque pays. La propriété étant un phénomène historique, comme l'est aussi la société, le Parti prévient du danger de freiner dans les faits cette dynamique et de maintenir par ailleurs, par loi, la thèse du naturalisme immobiliste. L'humanisme social promeut des réformes fiscales ainsi que de nouveaux modèles d'autogestion et de cogestion capables de modifier la situation concernant la propriété, et qui incitent à une distribution progressive de la richesse.

Différentes formes de discrimination découlent de l'exploitation économique et acquièrent un caractère de violence raciale, religieuse, générationnelle, culturelle, psychologique. Le Parti souligne la violence exercée particulièrement contre la femme et le jeune, considérés comme objets et non pas comme sujets de plein droit, dans la vie sociale.

Pour le Parti Humaniste le principe d'option est l'expression politique concrète de la liberté, c'est-à-dire :

- multiplicité des modèles de cogestion dans un système coopératif général.
- pluralité syndicale dans une confédération de travailleurs.
- cogestion estudiantine exercée au travers d'une centrale d'étudiants avec pluralité de listes et de lignes.
- service militaire facultatif.
- égalité d'expression pour les différentes confessions religieuses ainsi que pour l'athéisme.

En somme, la lutte contre l'autoritarisme et les monopoles économiques, organisatifs et idéologiques est l'attitude de base que le Parti Humaniste met en marche.

Les priorités du Parti sont :

- la liquidation de la pauvreté, en supprimant le chômage et l'exploitation, par un système coopératif.
- l'éducation gratuite à tous les niveaux.
- sécurité sociale et médecine sociale.
- réduction progressive du budget militaire.
- militance internationale solidaire avec les pays qui luttent pour leur libération.

Le Parti considère que toute politique réellement civilisée doit avoir comme point de départ deux prémices fondamentaux :

1- l'action de renouvellement constante des institutions juridiques et politiques, fondée sur l'idée de dépassement de l'ancien par le nouveau.

2- La transparence dans les procédés politiques dans chaque pays ainsi que dans la relation entre pays.

En matière internationale, le parti propose :

1- l'adhésion à la politique de non-alignement.

2- la signature de traités de paix permanents entre pays d'une même zone de conflits, tout en continuant les négociations de type particulier, laissant aux soins des Nations Unies la supervision de la zone conflictuelle, et dans les cas extrêmes, en soumettant la décision finale au Tribunal International.

3- la démilitarisation accélérée, progressive et proportionnelle des pays de la zone conflictuelle et des grandes puissances, même quand celles-ci n'agissent pas directement dans cette zone

4- l'élimination des barrières douanières et l'intégration économique par des traités spécifiques de complémentarité entre les pays de la même zone géographique.

5- la négociation en commun des pays endettés avec la banque accréditée, xxx intermédiation d'organismes avec lesquels ces pays n'auraient contracté aucun emprunt.

6- l'échange dans la discussion internationale dans le but de créer un nouvel ordre économique de sorte que les relations d'échange détériorées aujourd'hui puissent se niveler.

7- la coopération pour le transfert scientifique et technologique international sur la base de compromis spécifiques, mais en mettant l'accent sur l'idée du développement de toutes les zones du monde ; ce qui produira une amplification des marchés. D'autre part, la mise à l'écart de grandes zones et de populations entières générera des conflits incontrôlables par ces mêmes cercles militaro-industriels qui encouragent le retard et la guerre ; de plus, cela produira un crash économique mondial.

8- la formation de tribunaux régionaux et internationaux permanents dédiés à recevoir des dénonciations et à juger ceux qui portent atteinte à la vie et à la liberté des peuples, de leurs voisins, ou contre la vie à l'échelle internationale, se rappelant que la transgression des Droits de l'Homme ne se réfère pas uniquement aux actions de violence physique directe, mais aussi à tout type d'imposition, principalement économique, que les grandes puissances appliquent contre des pays économiquement plus faibles. Ces tribunaux devront aussi recevoir des dénonciations et se prononcer vis-à-vis des pays qui n'appliquent pas le contrôle des sources qui polluent et détériorent, ou qui mettent en danger aujourd'hui et pour le futur la santé des populations, des populations voisines, et en définitive du système mondial.

Déclaration Universelle des Droits de L'homme

Le Parti Humaniste adopte le document connu sous le nom de "Déclaration universelle des Droits de l'Homme", approuvé le 10 décembre 1948 par les Nations Unies. Il fait remarquer que malgré le temps passé depuis sa proclamation, l'esprit et les paroles du texte sont valables encore aujourd'hui. Cette acceptation n'implique cependant pas un accord total avec la conception philosophique de l'être humain et de la société, sous-jacent dans cette Déclaration.

L'Internationale Humaniste, recommande à ses membres et ses adhérents et sympathisants, de lutter de manière conséquente pour l'application de ces articles dans chaque pays.

Le texte de la Déclaration est le suivant :

Préambule

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ;

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme ;

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ;

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement des relations amicales entre nations ;

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ;

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement ;

L'Assemblée Générale proclame la présente Déclaration Universelle des Droits de l'Homme Comme idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sans tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes les formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines outrément cruelles, inhumaines ou dégradantes.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personne juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1) Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public ou toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

2) Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles sont commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteinte à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtion ou de telles atteintes.

Article 13

1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2) Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuite réellement fondée sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1) Tout individu a droit à une nationalité.

2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1) A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou

la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement au suffrage universel égal et au vote secret suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte-tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et des affiliés à ces syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ;

2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religions, ainsi que le développement d'activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer aux progrès scientifiques et aux bienfaits qui en résultent.

2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et les libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1) L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

2) Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

3) Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

Statuts de L'Internationale Humaniste

Les Partis Humanistes signataires, représentés par leur délégation en Assemblée constituée à Florence, à la date du 7 janvier 89, ont décidé d'instituer un organisme de coordination sous le nom "Internationale Humaniste" qui, sans intervenir dans les questions internes des pays et des partis représentés sera collectrice et distributrice de l'information entre les Partis Humanistes membres. Elle aura également la fonction de diffuser la pensée et l'action humaniste dans le monde, ainsi que la promotion et le développement de la solidarité internationale entre les peuples qui luttent pour leur libération politique, économique et sociale. En ce sens elle aura un rôle persuasif et influant dans toutes les instances politiques, sociales et culturelles, en prenant une position claire dans les affaires internationales concernant les thèmes qu'elle défend.

I Les Membres

Article 1 : Seront membres de plein droit de l'Internationale Humaniste les Partis Humanistes qui, ayant sollicité leur intégration, seront acceptés par l'organisation en tant que tels. Les postulants devront présenter leur déclaration de principes, leur mode d'organisation, leurs bases d'action politique et justifier des élections internes réalisées, en accord avec les documents institués par l'Internationale.

Article 2 : Seront membres adhérents les autres partis politiques et organisations politiques ou non, sociales, culturelles, ou philanthropiques qui signent les documents institués par l'internationale, ainsi que ses statuts.

Article 3 : Les membres de plein droit auront "voix et charges" dans tous les organismes de l'Internationale. Les membres adhérents auront aussi "voix et charges" dans tous les organismes et pourront bénéficier de leurs accords, décisions et projets en participant activement dans tous leurs départements et commissions. Les adhérents des partis pourront assister comme observateurs.

II Assemblée Générale

Article 4 : Une assemblée générale aura lieu, qui sera la plus haute instance de décision, composée par les représentants de tous les partis Humanistes accrédités et par les adhérents de l'Internationale Humaniste. La session ordinaire aura lieu tous les trois ans et la session extraordinaire, chaque fois que 30 % des membres de plein droit ou la majorité des membres du conseil général la convoqueront en la prévoyant au moins 21 jours avant, par l'intermédiaire du secrétariat général ou de la présidence.

Le quorum pour les sessions extraordinaires sera dans tous les cas de 51 % des membres de plein droit. La convocation comportera un thème spécifique.

Article 5 : Le quorum pour les sessions ordinaires sera égal aux deux tiers de ses membres de plein droit et leurs décisions seront adoptées par la majorité des membres présents. Si, lors du premier jour de session le quorum n'est pas atteint, il se tiendra le lendemain avec les participants présents. La convocation aux sessions ordinaires sera faite par chaque assemblée générale en fixant le lieu et la date, et en notifiant les Secrétaires Généraux des membres de plein droit accrédités, dans les 30 jours qui suivront la fin des sessions. Le pays où aura lieu l'assemblée suivante devra être choisi sur un autre continent. Les sessions dans tous les cas devront avoir une durée maximum de 4 jours consécutifs.

Article 6 : L'assemblée générale aura la faculté de :

- a) proposer la ligne politique générale en accord avec l'information et l'analyse des pays, des régions et des continents ;
- b) Proposer des critères d'organisation et des projections politiques à ses partis membres ;
- c) décider de l'admission ou de la suspension de membres ;
- d) déléguer des commissions d'études interdisciplinaires de projets, d'investigations, de séminaires et de conférences dans tous les domaines qui la concernent ;
- e) modifier les statuts ;
- f) amplifier, restreindre ou modifier les fonctions du Conseil Général ;
- g) dénoncer, faire des pétitions, des suggestions et recommandations aux gouvernements et organisations ou aux entités culturelles, éducatives, économiques, religieuses ou sociales ;
- h) élire le Conseil Général et fixer son siège ;
- i) destituer des membres du Conseil Général et nommer leurs remplaçants pour la durée qui reste de leurs mandats ;
- j) approuver, refuser ou faire objection au compte rendu de gestion de la Présidence du Conseil Général.

Article 7 : Chaque membre de plein droit sera représenté par un maximum de 3 personnes dûment accréditées devant le Conseil Général, par le parti auquel elles appartiennent. Chaque adhérent peut représenter son parti à l'Assemblée Générale la même procédure s'appliquera aux membres adhérents. Chaque membre pourra présenter des questions à résoudre lors de l'Assemblée Générale au plus tard 6 jours avant son ouverture, par lettre au Secrétaire Général.

Article 8 : Au cours du premier jour de session on élira un président et les trois secrétaires de l'Assemblée, on lira le compte rendu de l'acte antérieur et le bilan de la gestion du Conseil Général. Les charges du Président et de secrétaires de l'Assemblée auront la même durée ; ils seront élus à la majorité des membres présents.

Article 9 : Le président de l'Assemblée Générale dirigera les sessions et le débat sur les points soumis à décision. Les secrétaires réaliseront les actes respectivement pour les matériels politiques, sociaux et économiques traités. Ils assumeront la distribution de l'information et des matériels de l'Assemblée au Conseil Général élu et aux partis accrédités.

Article 10 : Les sessions pourront être publiques pour élire les membres du Conseil Général et pour faire connaître les résolutions adoptées.

III Conseil General

Article 11 : Il y aura un organisme exécutif des résolutions et accords de l'Assemblée Générale, nommé Conseil Général. Il sera élu au cours de chaque assemblée générale ordinaire, au cours d'élections publiques et directes, pour une période de trois ans et sera composé par les membres pour les fonctions suivantes :

- 1- Présidence : composée d'un Président et de 5 Vice-Présidents ;
- 2- Secrétariat Général ;
- 3- Secrétariat de Coopération Internationale ;
- 4- Secrétariat de Presse ;
- 5- Secrétariat des Relations Internationales ;
- 6- Secrétariat de la Femme ;
- 7- Secrétariat des Jeunes ;
- 8- Secrétariat du Travail ;
- 9- Secrétariat de la Communication ;
- 10- Secrétariat des Droits de l'Homme ;
- 11- Secrétariat des Études Politiques et Sociales.

La fonction de présidence sera remplie par rotation par l'un des 6 membres élus à la présidence pour une année, à la suite d'élections entre eux.

Tout adhérent peut être élu membre de ce Conseil, sur proposition de la représentation accréditée de son parti.

Article 12 : Le quorum du Conseil Général sera de 9 membres y compris le Président et le Secrétaire Général. Il adoptera ses décisions à la majorité simple. En cas d'égalité de votes, celui du Président sera prépondérant.

Article 13 : Les fonctions du Conseil Général seront :

- a) mettre en place les accords et la politique ainsi que la stratégie générale approuvée par l'Assemblée Générale ;
- b) accomplir les tâches spécifiques que l'Assemblée Générale lui confie ;
- c) créer les commissions ad-hoc ou les départements dépendant des différents secrétariats ;
- d) coordonner l'information entre les différents membres de l'Internationale ;
- e) admettre ou suspendre provisoirement un membre de l'Internationale.

Article 14 : Les fonctions de la présidence seront :

- a) désigner l'un de ses membres pour exercer la charge de Président pour une année ;
- b) représenter l'Internationale face à tout gouvernement, nation ou organisation politique, économique,

sociale, culturelle, religieuse ou philanthropique ;

c) souscrire conjointement avec le Secrétaire Général tous les accords que l'Assemblée Générale ou le Conseil Général lui confient pour la réalisation des buts de l'Internationale ;

d) ouvrir les sessions de l'Assemblée Générale, rendre compte de sa gestion et de celle du Conseil Général.

Article 15 : Les fonctions du Secrétaire Général seront :

a) coordonner le travail des secrétariats ;

b) tenir à jour la liste des membres de plein droit et des adhérents accrédités ;

c) avertir tous les membres des lieux et dates des assemblées, ainsi que des thèmes à traiter et des comptes de l'administration, un mois à l'avance ;

d) avaliser les documents produits par le Conseil Général ;

e) tenir à jour les archives des documents de l'Internationale ;

f) représenter avec le Président l'Internationale lors de l'adoption de documents avec d'autres entités ;

g) recevoir les demandes d'admission ou de suspension de membres par décision de l'Assemblée Générale.

Quelques documents de Fondation de "L'internationale Verte" (Rio de Janeiro 08/07/19891)

Déclaration de Principes

1- Idées Générales

Nous avons besoin d'un monde habitable, pour nous et pour notre descendance. De ce fait, nous avons besoin de comprendre comment le monde est en train de devenir inhabitable, et ce que nous devons faire pour changer cette tendance.

Et quand nous parlons de l'habitat humain, nous parlons du milieu ambiant. Ce milieu est naturel et social. Il est en dynamique, il est en mouvement. La dynamique de la nature dépend de notre soleil et de la distribution de son énergie.

Les transformateurs de l'énergie solaire, qui n'est pas retenue, s'ouvre à cette lumière, à cette chaleur, à cette radiation et rendent à leur tour leur quota nécessaire à l'environnement immédiat.

Dans cette cohabitation complexe, tous les transformateurs interagissent entre eux avec leur quota respectif. Il s'agit d'un système en mouvement.

Une première loi de système nous fait comprendre qu'il n'y a pas de phénomènes isolés ni statiques. Une telle conception se confronte immédiatement avec l'ancienne idée de cause à effet linéaire.¹⁴ Sans la compréhension, ou du moins l'intuition de cette grande loi du système, les mécanismes de la nature et de la vie sont inscrits dans un phénomène aujourd'hui insuffisant.

En second lieu, il est nécessaire d'avertir qu'à l'intérieur d'un système, la distribution énergétique s'opère selon des cycles et des rythmes.

Une troisième loi de concomitance, fait apparaître que la variation des quota énergétiques dans une région du système, produit une variation dans d'autres régions du système.

Enfin avec la quatrième loi de surpassement de ce qui est vieux par ce qui est nouveau, nous avons à notre disposition un ensemble d'idées plus générales, avec lesquelles nous pouvons entreprendre des approches (et postérieurement des modifications) par rapport au champ d'intérêt que nous avons fixé : à savoir notre habitation, notre milieu ambiant, notre vie.¹⁵

Les végétaux aquatiques ou terrestres régulent l'atmosphère et grâce à l'action du soleil, synthétisent des aliments pour leur survie, régénération et reproduction. A leur tour, ils font partie de la chaîne trophique (alimentaire), en devenant nourriture pour les animaux pour lesquels la fonction motrice est perfectionnée, régulée par un système neuroendocrinien, et pas seulement hormonal.

¹⁴ A partir des avancées de l'électronique, on a popularisé la compréhension du phénomène de "réalimentation" (feedback), grâce auquel, depuis la sortie d'un circuit, se réinjecte le signal qui autorégule son fonctionnement. La robotique, la biorobotique et l'informatique en général sont impensables sans le phénomène de réalimentation.

¹⁵ Ces quatre lois générales servent au minimum, à ordonner des idées : si nous voulons leur ajouter une méthodologie d'étude (en accord avec ces mêmes lois), nous ne pouvons élucider les pas suivants :

a) Fixer le point de vue ou l'intérêt à partir duquel se place l'observateur. Le point de vue est toujours relatif à l'observateur et au phénomène, ce n'est en aucune manière le phénomène même, comme on a pu le croire il y a encore peu de temps.

b) Etudier le processus du phénomène.

c) Etudier sa composition.

d) Etudier les relations qui s'établissent entre ledit phénomène et d'autres de sa région.

(2-suite) Quatre grandes lois, et quatre pas méthodiques d'étude, ordonnent et remettent en cause la perception naïve .

En résumé : loi de système, cycle, concomitance et surpassement.

D'autre part, des pas méthodiques de fixation de point de vue, processus, composition et relation, nous rapprochent d'un type de pensée que nous pouvons bien appeler "structurel" qui surpasse l'agonisante pensée mécaniste.

Ces fonctions végétatives et motrices, de même que la reproduction, n'ont pas disparu chez l'être humain, tout au contraire. Elles sont à la base de sa vie biologique, en situant son propre corps comme le milieu naturel le plus immédiat.

L'élan vital, mit en marche depuis les acides aminés essentiels, a amplifié de génération en génération son quota de transformation grâce aux codes modifiables. Ces codes ont développé des transformateurs biologiques en une diversité de façon qualitative et quantitative.¹⁶

Mais dans le corps humain s'est perfectionné un système nerveux tel qu'il lui a permis de retenir l'expérience personnelle, et de se projeter vers un horizon d'options, non pas actuel, mais futur, que nous appelons "horizon de liberté". La possibilité d'opter entre les situations que l'on a imaginées en tant que développement du moment actuel, a permis l'amplification du propre corps comme extension dans le temps, donc dans l'espace.

La première massue, le premier couteau, la première lance, la première flèche, le premier missile, ont pour base psychologique l'amplification du champ temporel de la conscience et constituent les prothèses du corps. Ces prothèses (ou extension du corps) se transmettent socialement grâce au langage et permettent de se rendre indépendant de la simple évolution génétique de façon progressive.

Ainsi aujourd'hui, dans une curieuse réalimentation, l'être humain retourne sur son propre corps, pour le transformer dans ses organes et ses membres, en s'introduisant dans son code génétique et accélérant ou déformant le processus de l'évolution. Et avec tout ceci, la vie même ou la mort, s'accélèrent dans toutes les espèces de la planète Terre.

2. Idées et Action

Depuis la révolution industrielle jusqu'à 1ère nucléaire, l'intervention de l'homo sapiens dans le cycle naturel a grandi. Cette intervention est en train de dérégler le système et elle se répercute dans tout l'environnement : elle modifie la couche d'ozone en haute atmosphère, fait varier les températures de l'habitat, accroît les unités Roentgen de radiation, déséquilibre la flore et la faune et rejette des matériaux non biodégradables qui compromettent les cycles trophiques, reproductifs et respiratoires.

Avec une évidente augmentation de la toxicité, notre monde devient chaque jour inhabitable.

Et à la base de ce déséquilibre se trouve la violence : violence contre la nature, contre d'autres êtres humains, qui dans le domaine social s'exprime comme exploitation, discrimination et autoritarisme. De sorte que la violence physique directe (qui est la plus spectaculaire), occulte les autres formes qui lui servent de base. Aujourd'hui, la croissance des complexes militaro-industriels appauvrit de vastes régions et fait croître les différences et les dangers.

Notre vision de l'être humain, responsable maximum de ce biocide, n'est pas seulement de l'environnementalisme, ni de l'écologisme ingénus, ni du zoologisme racial ou génétique, ce n'est pas non plus la peur de la contamination (qui peut dériver en discrimination), mais surtout l'avertissement du champ de la liberté qui a et qui-subit des options décourageantes. Pour tout cela, nous disons que ce processus global peut prendre une direction constructive ou destructive et tout dépend de ce que chacun fera. Pour tout cela, on est clair, si tout est mécaniquement ou biologiquement déterminé, personne ne peut modifier quoi que ce soit et alors, notre habitation, notre corps, la vie même, notre planète et même le soleil sont une absurde entropie amenant le développement de la vie vers la mort et seulement vers la mort.

Nous ne nous définissons pas comme des politiciens, mais comme des êtres humains qui veulent vivre dans un monde habitable et nous ne sommes pas disposés à laisser entre les mains des politiciens et des complexes militaro-industriels l'orientation négative qu'ils donnent aujourd'hui.

Si on doit agir dans le maniement de la chose publique, ce n'est pas par vocation, mais par nécessité de la vie même, dont nous sommes l'expression la plus consciente. C'est pour cela que nous sommes la réponse à la vie menacée.

Nous ne faisons pas appel aux mentalités politiques mais au citoyen, au voisin, au courageux et à l'amoureux de la vie. Nous invitons à la confrontation par le biais de la non-violence active.

Le militant éco-pacifiste veut décentraliser l'état patriarcal, veut réduire et distribuer le pouvoir qui est entre les mains de quelques-uns. Ces quelques-uns disposent de moyens et de quotas qui ne leur correspondent pas. L'éco-pacifiste veut des quartiers, des municipalités et des régions qui détiennent le maximum de pouvoir de décision. Il veut une économie coopérative, autogestionnaire et cogestionnaire, il veut une autorégulation du marché, et non un libéralisme mensonger, qui se termine en monopole ; il veut une réduction progressive des dépenses militaires ; il ne veut ni pollution, ni centrales nucléaires, ni déchets radioactifs, ni fabriques d'armement, ni d'entreprises qui intoxiquent et polluent. Il veut la santé, des

¹⁶ Nous devons à Lamarck et Tréviranus, les bases et le nom de cette nouvelle science qui commença à s'appeler "biologie" à partir de 1802. D'autre part, l'ancienne histoire naturelle fut remodelée par Haeckel en 1869, en devenant une branche de la biologie, sous la dénomination d'"écologie", en observant les relations entre les organismes et le milieu dans lequel ils vivent. L'écologie étudie les adaptations des espèces selon les nécessités d'énergie, de nutrition et de reproduction. Scolairement, elle se divise en écologie végétale, animale et humaine. En termes généraux, l'écologie s'intéresse à l'adaptation des espèces, et aux facteurs qui les affectent (sols, climats et autres espèces).

ressources alimentaires, l'éducation pour tous, et la démocratisation de l'économie et de la culture. Il veut en définitive la responsabilité sociale et l'amour pour son semblable et pour la vie.

Emplacement politique de L'Internationale Verte

Parler d'écologie politique, c'est parler de politique.

Parler de politique, c'est parler d'économie. Nous ne pouvons donc pas encourager les solutions écologiques sans modifier le pouvoir économique qui agit dans les lieux de désastre. La question est : comment modifier ce pouvoir ? La réponse est la suivante : à travers le pouvoir populaire.

Le pouvoir populaire se trouve à la base sociale. Il dort dans la commune, la municipalité, le quartier. Le pouvoir populaire n'est pas dans les parlements. Dans ces derniers se trouvent les représentants du peuple, pas le peuple lui-même. A cause de cela, les lois qui devraient être présentées et prospérer, ne sont pas présentées et ne prospèrent pas, parce qu'entre le peuple et ses représentants s'interpose le pouvoir de l'argent.

Nous sommes parlementaristes et démocratiques, mais nous encourageons un parlement qui rende des comptes à son peuple et nous voulons une véritable démocratie décentralisée, dans laquelle la commune, la municipalité et les quartiers conservent le maximum de pouvoir, et que, parallèlement l'Etat perde pouvoir et monopole.

En accord avec ce qui vient d'être dit, notre organisation doit être le résultat de la coordination de bases communales, municipales et de quartier. Notre action doit s'appuyer sur la dénonciation publique et sur la mobilisation de cette base sociale. Tout le reste, c'est du jeu parlementaire, jeu de presse et de compromission entre les forces politiques, dont les intérêts sont très éloignés de la base et très proches de la "coupole" qui a l'argent.

Pourquoi voudrions-nous obtenir des parlementaires et des groupes parlementaires ? Pour que ces représentants aillent à leur base pour la mobiliser et la coordonner.

C'est clair, l'ennemi de la vie se trouve dans les multinationales polluantes auxquelles le parlementariste formel voue le culte.

C'est clair, l'ennemi de la vie se trouve dans le complexe militaro-industriel.

L'ennemi ne se trouve ni dans la science, ni dans la technique, ni dans le progrès. Tout soi-disant écologisme, qui inverserait les priorités, en privilégiant l'"environnementalisme", avec le regard posé sur les quartiers opulents, sans encourager l'amélioration des conditions hospitalières, de prévention et de santé, et sans mettre en évidence les nécessités de logement et d'emploi des travailleurs, ne proposerait rien de plus que l'ancienne politique anti-ouvrière et antipopulaire, avec de nouvelles propositions et de nouvelles formes.

De plus, nous devons dénoncer qu'aujourd'hui une campagne s'orchestre pour que les partis écologistes n'opèrent pas en tant qu'entités indépendantes, mais que leurs membres devraient s'inclure dans les partis majoritaires pour être efficace dans leurs exigences. Nous disons que cette prétention, en plus d'être ridicule est mensongère, car les grands partis, par leur intervention dans le gouvernement, ont précipités les crises nationales et globales de l'écosystème. Cela est ainsi, non seulement par négligence, mais aussi par complicité avec les grandes entreprises, remplissant leurs poches, et à qui tout est permis.

Sur ce point en particulier, nous disons que si une organisation quelconque s'oppose aux intérêts de notre écologie sociale, c'est précisément celle des grands partis, subventionnés par les groupes économiques polluants

Nous observons également comment les Etats et les partis traditionnels organisent aussi leurs secrétariats et départements aux affaires écologiques, afin d'enlever de l'espace à ces nouvelles forces en essor et, vraiment, devant une telle poussée, nous contemplons le lamentable spectacle des partis "environnementalistes" qui forment une coalition avec ces ennemis (Etats et partis traditionnels) en argumentant sur le "pragmatisme", comme si ce mot magique, justifiait la trahison de toute cause et de toute idéologie.

A partir d'aujourd'hui on parlera de plus en plus des Verts de l'Internationale, en tant que nouvelle force idéologique, méthodologique et d'action, qui ne pourra pas être confondue, ni avec des phénomènes à la mode, ni avec des partis pragmatiques prêts à n'importe quelle trahison. Nous avertissons sévèrement ces derniers, et en particulier Die Grünen et autres groupes financés par eux, qu'à partir de maintenant nous ne tolérerons plus leurs campagnes délictueuses de diffamation et de calomnie, telles que celles qu'ils ont menées contre nous jusqu'à présent

Qu'il soit clair aussi, que nous ne nous opposons pas à l'existence d'organisations écologistes qui soient contre l'activité politique, par contre nous exigeons d'elles une réflexion quant à la viabilité du changement si l'on accède pas aux municipalités, st chambres de représentants pour impulser les projets st nourrir les débats st accentuer la dénonciation en ce qui concerne les problèmes ponctuels et globaux dont souffrent nos peuples.

Vive la solidarité pour l'écologisme progressiste dans le monde !

Vive la première Assemblée de l'Internationale !

Vive l'Internationale Verte !

Statuts de L'Internationale Verte

Représentés par leurs délégations réunies dans la ville de Rio de Janeiro (Brésil), le 8 juillet 1989, les Partis Verts inscrits ont décidé de constituer un organisme avec comme nom l'Internationale Verte-Ecologiste-Pacifiste, qui agira comme coordination de l'information et des activités de ces partis et de plus, les organisations alternatives qui adhéreront à elle. L'Internationale Ecologiste-Pacifiste, n'interviendra pas dans les points de décisions internes, des partis membres ou organisations qui la composent. Elle aura ainsi la fonction de dénoncer tout le système irrationnel, autoritaire et violent qui menace la vie de la planète. Elle impulsera et promouvra la défense de l'environnement naturel et social, au service du développement croissant de la vie.

I Membres

Art. 1 - Sont considérés comme membres actifs de l'Internationale Verte-Ecologiste-Pacifiste, les partis verts qui ont sollicité leur incorporation et sont acceptés par l'assemblée générale. Les demandeurs devront justifier d'avoir réalisé des élections internes, et l'accompagner de la Déclaration de Principes, statuts et Base d'Action en conformité avec les documents fondamentaux de l'Internationale.

Art. 2 - Sont considérés membres adhérents, les autres partis et organisations alternatives d'inspiration et pratique éco-pacifiste démontrées, ayant souscrit aux documents de fondation de cette internationale, tels que les statuts.

Art. 3 - Les membres actifs auront voix et vote dans les assemblées et dans les organismes de l'Internationale. Les membres adhérents y auront également voix, bénéficiant de leurs accords et résolutions et ils pourront participer à toutes leurs commissions et groupes d'investigation et d'action éco-pacifiste.

II Assemblée Générale

Art. 4 - Les délégations des membres accrédités, réaliseront tous les trois ans une Assemblée Générale Ordinaire. Le quorum de cette assemblée sera des deux tiers de ses membres actifs et elle prendra ses décisions à la majorité des membres présents. Si le premier jour le quorum n'est pas atteint, elle se tiendra quarante-huit heures après, avec les membres délégués présents. La convocation aux Assemblées Générales Ordinaires se fera dans la même assemblée, en fixant le lieu et la date et en le notifiant par écrit aux représentants des membres actifs accrédités, dans les trente jours suivant la clôture de l'assemblée.

Le pays choisi pour l'assemblée suivante sera de préférence une région qui présente de graves ou d'imminents processus de détérioration dans son écosystème, ou dans un continent différent de celui de la dernière assemblée réalisée. Les assemblées auront une durée maximum de quatre jours consécutifs.

Art. 5 - Une Assemblée Générale Extraordinaire pourra être convoquée chaque fois qu'un tiers de ses membres actifs, ou la majorité du Bureau de Coordination de l'Internationale Verte souhaite la convoquer, avec un délai d'au moins un mois, au travers de la Commission Générale. La convocation précisera l'ordre du jour qui lui est spécifique. Le quorum de cette assemblée sera atteint avec la moitié plus un de ses membres actifs.

Art. 6 - Les pouvoirs de l'Assemblée Générale sont :

- a) Coordonner les actions éco-pacifistes régionales, continentales et mondiales favorisant l'interrelations des peuples, pays et régions ;
- b) Favoriser la création d'organisations alternatives de base ;
- c) Exiger de l'ONU et des gouvernements ou entités concernées, la préservation des zones géographiques et des ressources naturelles reconnues comme patrimoine universel de l'humanité ;
- d) Promouvoir le développement de. Codes des milieux ambiants régionaux ou continentaux, tendant à uniformiser la prévention, la protection et le développement de l'écosystème ;
- e) Promouvoir le développement d'une conscience écologique mondiale ;
- f) Déclarer les zones de catastrophes écologiques et solliciter des autorités responsables les mesures de prévention ou les solutions qui conviennent ;
- g) Coordonner les actions qui tendent à rendre efficace un processus de désarmement mondial, public et contrôlé ;
- h) Proposer des critères d'organisation et de projet politique à ses partis membres ;
- i) Décider de l'admission ou de la suspension temporaire de membres ;
- j) Créer des commissions d'étude et d'investigation pour tout type de technologies et projets interdisciplinaires, séminaires, conférences et forums dans tous les domaines de son ressort ;
- k) Modifier les présents statuts ;
- l) Elire les membres composants le Bureau de Coordination de l'I.V.E.P. et fixer son siège ;
- m) Accroître, modifier ou restreindre les facultés du Bureau de Coordination, destituer ses membres et désigner des remplaçants pour le temps restant de leurs mandats ;
- n) Approuver, rejeter, ou faire objection au rapport de gestion et à la présentation des comptes faite par le Délégué Général et par le Bureau de Coordination.

Art. 7 - Chaque membre actif sera représenté, au Bureau de Coordination, par trois personnes maximums, dûment accréditées par le Parti ou l'organisation à laquelle ils appartiennent. Ainsi, n'importe quel membre pourra proposer des questions à résoudre par l'assemblée, sur simple présentation écrite à la Commission Générale au moins sept jours avant le début de la réunion.

Art. 8 - A la journée inaugurale de chaque assemblée, un modérateur de l'Assemblée et trois adjoints seront élus ; l'accomplissement de ce qui avait été consigné lors de l'acte antérieur, ainsi que la gestion du Bureau de Coordination seront évalués. Le modérateur de l'Assemblée dirigera les débats et les adjoints établiront les actes des matières traitées. Les adjoints distribueront l'information et le matériel pertinent, à l'Assemblée, aux membres du Bureau de Coordination, ainsi qu'aux membres accrédités.

Art. 9 - Les sessions des Assemblées Générales pourront être publiques.

III Bureau de coordination

Art. 10 - Il y aura un organisme chargé d'appliquer les résolutions et accords de l'Assemblée Générale, dénommé Bureau Coordinateur ou Bureau de Coordination de l'Assemblée Générale. Il sera élu lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire, par vote public et direct, pour une période de trois ans. Il sera constitué de dix-huit membres qui rempliront les fonctions suivantes :

- 1- Coordination générale : composée d'un Délégué Général et de quatre Délégués adjoints ;
- 2- Commission générale ;
- 3- Commission pour les problèmes écologiques et du milieu ambiant ;
- 4- Commission de l'énergie et technologies ;
- 5 - Commission du pacifisme et du désarmement ;
- 6- Commission de planification industrielle ;
- 7- Commission de presse ;
- 8- Commission des ressources naturelles ;
- 9- Commission des relations ;
- 10 - Commission d'études politiques et sociales ;
- 11- Commission des Droits de l'Homme ;
- 12- Commission de coopération internationale ;
- 13- Commission des urgences écologiques ;
- 14- Commission de l'Ecologie sociale ;

La fonction de Délégué Général sera exercée à tour de rôle par chacun des membres durant un an après élection entre eux. N'importe quelle personne pourra être élue membre de ce Bureau de Coordination sur proposition de la représentation accréditée de son parti ou de son organisation.

Art. 11 - Le quorum requis pour les sessions de ce Bureau de Coordination sera de la moitié plus un des membres, et il adoptera les accords par simple majorité. Le vote du Délégué Général départagera les ex-aequo.

Art. 12 - Les fonctions de ce Bureau de Coordination seront.

- a) Appliquer les accords et résolutions de l'Assemblée Générale et mener de l'avant la politique et la stratégie générale, approuvée par cette dernière.
- b) Mener à bien les tâches spécifiques décidées par l'Assemblée.
- c) Créer des sous-commissions ad-hoc ou des départements dépendants de ses commissions.
- d) Coordonner et distribuer l'information entre les différents membres de l'Internationale
- e) Admettre ou suspendre temporairement un Parti ou une organisation en tant que membre de l'Internationale jusqu'à la réalisation de la prochaine Assemblée Ordinaire ou Extraordinaire.

Art. 13 - Les fonctions de la Coordination Générale seront :

- a) Elire un de ses membres pour exercer la charge de Délégué Général de l'internationale pour une période d'un an ;
- b) Représenter l'internationale devant tout gouvernement, nation ou organisation politique, économique, sociale, culturelle, scientifique, religieuse ou philanthropique ;
- c) Avaliser, conjointement avec le responsable de la Commission tous les accords que l'Assemblée ou le Bureau de Coordination de l'Internationale attribue ;
- d) Ouvrir la session de l'Assemblée Générale, rendre compte de sa gestion et de la gestion du Bureau de Coordination.

Art. 14 - Les fonctions du Délégué Général seront :

- a) Coordonner le travail des commissions, sous-commissions et départements créés ;
- b) Maintenir à jour la liste des membres actifs et adhérents accrédités ;
- c) Faire connaître un mois à l'avance, les lieux et dates de l'Assemblée à tous les membres, ajoutant l'ordre du jour, le rapport de gestion et la présentation des comptes dans le cas des Assemblées Ordinaires avec un mois d'anticipation ;
- d) Avaliser les documents émanant du Bureau de Coordination et accorder des lettres de créances à ses membres ;
- e) Archiver les documents de l'Internationale ;

- f) Représenter, conjointement avec le Responsable de la Commission, l'Internationale, lors de l'avalisassions de documents avec d'autres entités
- g) Recevoir les demandes d'admission ou de suspension de membres, ainsi que les ordres du jour proposés pour la résolution des Assemblées.

Sommaire

Chapitre I Le Mouvement	1
Idées Générales	1
Histoire du Mouvement	3
Normes du Mouvement	4
Théorie de L'organisation	7
Chapitre II organismes quelques documents de La Communauté	9
Explications Générales	9
Thèmes de La Communauté	13
L'Action Valable	18
Quelques documents de Fondation de L'Internationale Humaniste	20
Déclaration De Principes	20
Thèses	21
Bases De L'Action Politique	24
Déclaration des droits de l'homme	25
Statuts de L'Internationale Humaniste	28
Quelques documents de Fondation de L'Internationale Verte	30
Déclaration de Principes	30
Emplacement Politique	32
Statuts de L'Internationale Verte	33